

Z A B R

Zone Atelier Bassin du Rhône

**Observation sociale du fleuve  
Culture de l'eau et du cours d'eau. Analyse des  
relations sociétés/eau/territoire. Terrain  
d'observation : le bassin versant du Gier**

Rapport final

Action n° 20 du Programme 2010 au titre de l'accord  
cadre Agence de l'Eau ZABR

Anne Rivière-Honegger, UMR 5600 EVS

André Vincent, MDRF



**Observation sociale du fleuve**  
**Culture de l'eau et du cours d'eau. Analyse des**  
**relations sociétés/eau/territoire. Terrain**  
**d'observation : le bassin versant du Gier (année 2)**

Rapport de synthèse

Action n° 20 du Programme 2010 au titre de  
l'accord cadre Agence de l'Eau ZABR

Anne Rivière-Honegger, UMR 5600 EVS  
André Vincent, MDRF

maison  
du fleuve  
Rhône



# **Accord ZABR- Agence de l'Eau**

**Observation Sociale du Fleuve 2010**

## **Synthèse**

### **Programme**

Culture de l'eau et du cours d'eau. Analyse des relations sociétés/eau/territoire. Terrain d'observation : le bassin versant du Gier (année 2)

### **Equipes de recherche « ZABR » concernées :**

Maison du Fleuve Rhône

UNR 5600 EVS

### **Thème de rattachement ZABR :**

Observation Sociale du Fleuve 2010

### **Thème de rattachement Agence de l'Eau :**

Axe 2 « Protection, restauration des milieux et gains écologiques »

Enquêtes de terrain conduites par Marie Berger, M2 pro Sociologie Appliquée au Développement Local, Université Lumière Lyon 2

Direction scientifique et synthèse : André Vincent, Maison du fleuve Rhône

## Pour mémoire

Le Gier, sa vallée et son bassin versant représentent un territoire où d'une part l'usage et la gestion de l'eau possèdent incontestablement une profondeur historique ; d'autre part la rivière est mobilisée comme symbole du renouvellement urbain par les élus et les collectivités riveraines. C'est ainsi que, par exemple, la dérivation des cours d'eau réunit à la fois l'agriculture (irrigation des prairies de fond de vallée) et l'artisanat (utilisation de la force hydraulique) depuis au moins le 18<sup>ème</sup> siècle. Nous voyons donc dans le cas présent que l'eau rassemble autour de son utilisation des acteurs différents. Or, cette dimension est de nos jours toujours active avec de nouvelles problématiques associées aux enjeux contemporains : la question du ruissellement en lien avec celle des inondations, ou encore celle du stockage dans la perspective de l'alimentation en eau potable des villes de la vallée.

De même, lorsque le premier contrat de rivière a été initié, la lutte contre les pollutions (par le traitement des rejets urbains notamment) a été instituée en symbole de la reconquête de la rivière et de la nouvelle image souhaitée pour un territoire portant les stigmates de la désindustrialisation. Quelques 15 années plus tard, il est significatif que les villes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors réalisent des programmes de reconversion et/ou rénovation urbaine où la rivière occupe une place centrale ; mais également, que les agglomérations de Saint-Étienne et Lyon dans le cadre de leur réflexion sur une « métropole multipolaire » fassent du Gier et de sa vallée un axe structurant permettant de penser les enjeux du devenir de la métropolisation.

Ce contexte se révèle particulièrement précieux car il nous permet d'envisager une analyse :

- de la recomposition permanente du rapport des sociétés à l'eau et d'envisager de repérer d'éventuels liens entre hier et aujourd'hui ;
- sur un territoire donné et en situation, de la notion de « bien commun » rapportée à l'eau.

Nous retrouvons donc bien ici la perspective générale fixée à cette partie du programme OSF 2008 : considérer «les différentes dimensions des relations que notre société entretient avec elle : gestion de la ressource, pratiques individuelles, représentations symboliques, comportements de consommation... L'objectif consistant à déterminer quand, dans quelle situation, en quelle occasion... l'eau devient un bien commun et/ou reste un bien de consommation. Nous formulons donc l'hypothèse que c'est dans l'aller-retour entre ces deux positions que nous pourrions éclairer à la fois ce qui fait culture ainsi que les obstacles à ce « faire culture » ».

## Problématique

Partant de la phase 1 de ce travail, et qui a consisté en une approche géographique préalable destinée à caractériser les dynamiques socio-spatiales du territoire d'une part, les usages de l'eau d'autre part (Talaska, 2008), nous nous proposons de focaliser ce second temps du

travail sur la « culture de l'eau » autour **d'un objet précis** en ce qu'il réunit plusieurs problématiques et populations intéressants directement l'Agence : **les barrages réservoir du Gier**.

Nicolas Talaska montre très bien que le barrage réservoir rassemble la campagne et la ville, les agriculteurs et les citoyens, dans une relation à la fois d'interdépendance et de similitude au plan des effets de la nécessaire gestion de l'eau sur leurs activités et pratiques.

Côté agriculteurs, le lien s'établit à travers la question du ruissellement d'eaux chargées en matières polluantes vers le réservoir. Cette pollution remet en cause l'usage d'alimentation en eau potable pour la ville. Des mesures ont dû être prises interférant directement avec les pratiques agricoles et l'aménagement du territoire en amont des barrages.

Côté citoyens, le lien s'établit bien sûr à travers cette pollution puisque leur eau potable provient du réservoir, mais également du fait que celui-ci constitue un espace de loisirs pour eux. Face aux sources de perturbation du milieu que cela représente, des restrictions d'usage sont en place (interdiction de baignade...).

Ainsi, nous sommes face à une situation où différentes catégories d'utilisateurs de la ressource voient leurs activités « perturbées » par leurs effets directs sur celle-ci.

*A priori*, nous sommes donc dans des conditions favorables pour étudier très précisément des questions telles que l'appréhension du cycle de l'eau, la transformation des pratiques, la prise de conscience du « bien commun » que représente l'eau... Mais c'est aussi la question de la solidarité qui se trouve au cœur des termes de la gestion de ses ouvrages. De plus, la profondeur historique des utilisations de l'eau (les barrages réservoir datent du 19<sup>ème</sup> siècle) permet d'envisager d'essayer de repérer des « chaînes opératoires » relatives à sa gestion qui seraient soit en mémoire, soit encore actives, et qu'il pourrait être intéressant de mobiliser dans une perspective de mise en oeuvre de la gestion contemporaine de l'eau.

Ainsi, cet ensemble de questions concerne des catégories problématiques pour l'Agence de l'Eau, de même que des sujets traditionnellement placés au centre des politiques et actions qu'elle met en oeuvre sans toujours en connaître la réalité exacte, ou encore des enjeux en lien direct avec son programme de mesures en vue de l'atteinte du bon état d'ici 2015 :

- les « consommateurs d'eau », sont une des catégories problématiques pour l'Agence au sens où peu nombreuses sont les analyses sociologiques permettant de connaître précisément ce que nous appellerons les « opérateurs de transformation » du rapport à l'eau en tant que bien de consommation dématérialisé ; nous faisons ici l'hypothèse que la question de la pollution de l'eau potable et le lien avec un espace de loisirs d'où est issue l'eau que l'on consomme peut constituer un des ces « opérateurs » ;
- la solidarité de bassin fait partie des valeurs classiquement mobilisées par les acteurs et gestionnaires des politiques en faveur des cours d'eau et des milieux aquatiques. Mais, nous avons pu montrer par ailleurs que lorsque celle-ci ne fait pas partie des schèmes culturels, sa mobilisation ne va pas de soi et ne se décrète pas (Vincent, 2005). Il est donc particulièrement intéressant d'étudier comment les acteurs concernés par la gestion des barrages réservoir se sont mobilisés, qu'est ce qui a fait

qu'ils se sont réunis, quelle est aujourd'hui la réalité de cette solidarité pour les populations concernées ?

- Le Gier est concerné pour l'atteinte du bon état par la question du déséquilibre quantitatif ; la mesure définie pour y répondre étant l'amélioration de la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants<sup>1</sup>. Dès lors, explorer la question du lien fait par les acteurs et les populations riveraines entre le barrage réservoir et les volumes d'eau présents dans la rivière trouve sa pertinence car devant permettre de fournir à l'Agence des informations quant aux conditions de réalisation de cette mesure. C'est à travers la connaissance et les représentations du cycle de l'eau que nous nous proposons d'explorer ce sujet.

L'angle d'approche retenu pour aborder cette problématique est celui de **l'invisibilité**. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, l'eau est aujourd'hui un bien acquis (que chacun consomme) mais invisible ou encore abstrait ; sa maîtrise technique aboutit à l'effacement de sa place dans la société ; sa gestion contemporaine renvoie à une complexité sur laquelle l'individu semble n'avoir que peu de prises... (Beauchêne, 2005).

Dès lors, on peut poser comme hypothèse que, dans le cas présent, les problèmes de pollution qui ont été rendus publics et qui ont nécessité de passer des accords après des périodes de controverse, ont pu contribuer à rendre plus visible : le fait que l'eau relie les uns aux autres ; la situation d'interdépendance dans laquelle chacun de ses usagers se trouve. On peut alors s'interroger sur **les effets concrets de cette « mise en visibilité »** : ***qu'en est-il par exemple de la modification des pratiques chez les agriculteurs par rapport à la problématique des pollutions par ruissellement ? De même, qu'en est-il des pratiques de loisirs déployées sur les barrages par les populations citadines de la vallée ? Qu'en est-il enfin de la notion de solidarité telle qu'elle semble émerger de l'analyse socio-spatiale préalable ?***

Ce second point nous renvoie à une dimension symbolique de l'eau qu'il nous a paru pertinent d'explorer au cours de ce travail : par ce qu'il est un espace de loisirs, le plan d'eau du barrage réservoir constitue un espace public et donc, à ce titre, un **lieu de sociabilités**. On peut poser comme hypothèse qu'il trouve là une valeur sociale particulière, et se demander à la suite si cette dernière intervient dans la perception des enjeux associés aux usages d'AEP de ce site ?

## **Méthodologie**

Les cibles de notre étude :

---

<sup>1</sup> Cf : PROJET DE PROGRAMME DE MESURES 2010-2015  
TABLEAU DETAILLE DU PROJET DE PROGRAMME DE MESURES INTEGRANT LES MODIFICATIONS PROPOSEES - EAUX SUPERFICIELLES  
Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif  
Mesures :  
3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) Ajout  
3A11 Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Les agriculteurs
- Les élus des communes en amont et en aval du barrage
- Les usagers et les pratiquants de ces barrages
- Les consommateurs des villes situées en aval

Nous avons réalisé une trentaine d'entretiens semi directifs auprès de ces différentes catégories, auxquels viennent s'ajouter deux réunions qui se sont tenues à la mairie de Rive-de-Gier en présence des différents acteurs concernés<sup>2</sup> par le problème de l'arrêté pour les périmètres de protection du barrage du Couzon.

Ces interviews ont été principalement passées auprès des acteurs directement concernés par les négociations en cours : agriculteurs, élus, maires, chargés de projets...

Complémentairement aux entretiens semi directifs, nous avons administré des **questionnaires auprès des usagers des barrages**<sup>3</sup>. L'objectif de ce mode d'enquêtes n'était pas de produire des statistiques mais de l'utiliser comme un moyen d'aborder les usagers avec des questions précises, de manière à ce que la rencontre ne soit pas trop longue.

Enfin, Nicolas Talaska, qui avait effectué pour l'UMR 5600 la première partie de ce programme, a administré des **questionnaires auprès des habitants des villes de Rive-de-Gier et de Givors**. En effet, ces deux villes n'étant pas alimentées par le même type de captage, il nous est apparu intéressant de comparer les connaissances de la ressource, le rapport à l'eau, à la rivière des ripagériens et des givordins. Il s'agissait là de la contribution de l'UMR à cette seconde phase, pensée et conçue en complémentarité et cohérence avec le terrain et les problématiques des barrages réservoir. 60 questionnaires ont été administrés dans ces 2 communes.

### **Choix des terrains d'enquête**

La vallée du Gier comprend 5 barrages réservoir, dont celui du Pinay qui est hors service. La fonction principale de ces ouvrages est **l'alimentation en eau potable des communes de la vallée**. Pour notre enquête, nous en avons choisi deux parmi les quatre en fonctionnement afin de pouvoir comprendre et analyser des situations particulières à partir desquelles nous pourrions répondre à nos hypothèses de départ.

Notre choix s'est porté sur les barrages du Couzon et du Dorlay (cf : carte page 28). Nous avons choisi ces deux ouvrages pour deux raisons :

- Importantes différences (dates de création, population en amont, mode de gestion...)
- Comparaison des problématiques présidant aux arrêtés de périmètres de protection les concernant durant le temps de cette enquête.

---

<sup>2</sup>Voir annexe 1

<sup>3</sup>Voir annexe 2

## Carte d'identité des barrages

**Le Couzon**, est le plus ancien des barrages de la vallée du Gier, il fait également partie des plus anciens de France. Il a été construit entre 1788 et 1811 par la Compagnie du Canal de Givors afin d'alimenter en eau cette voie de communication qui, selon F. Zaccharie son concepteur, devait *in fine* permettre de relier par bateau la Méditerranée à l'Atlantique. Il aura alimenté le canal, jusqu'en 1883, date de cessation de son exploitation. Propriété de l'État, il est acquis par la ville de Rive-de-Gier en 1986 afin de résoudre ses problèmes d'alimentation en eau potable. L'agriculture est très présente en amont. Il n'y a pas d'activités autres que la pêche autorisée sur le barrage. Il est par ailleurs un lieu de promenade et un sentier a été aménagé à cet effet en 1996.

**Le Dorlay** est le barrage le plus récent de la vallée du Gier. Il a été édifié en 1971. Il appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier (SIAEMVG), lequel regroupe les communes qu'il dessert : Saint-Chamond, Génilac, St-Paul-en-Jarez, Chateauneuf, La Grand-Croix, Cellieu, Chagnon et 1/3 de Rive-de-Gier. Ce syndicat a été créé pour conduire le projet de construction de ce barrage et le gérer par la suite. Aujourd'hui c'est La Lyonnaise des eaux qui a en charge la production d'eau potable. Le barrage du Dorlay se situe sur les communes de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay (cf : carte page 28).

Contrairement au barrage du Couzon, il n'y a quasiment pas d'agriculture en amont, mais de la forêt. Concernant les activités, c'est le seul barrage pour lequel une autorisation d'installation d'une base nautique de canoë-kayak a été accordée. La baignade y est cependant interdite. La pêche quant à elle y est autorisée et la promenade une pratique courante comme autour du Couzon.

Au cours de ce rapport de synthèse nous verrons tout d'abord quels sont les acteurs en présence, quel rôle jouent-ils, quels sont leurs enjeux principaux... Nous découvrirons également que le bassin versant du Gier est un territoire complexe pour ce qui est de la gestion de l'eau et de l'alimentation en eau potable en particulier.

Nous aborderons dans un second temps la question de solidarité et le rapport qui s'établit entre les communes et leurs habitants situés en amont et ceux situés en aval à partir de la gestion de la ressource constituant les barrages réservoir.

Enfin nous chercherons à comprendre quelle place occupe l'eau dans ce bassin versant, quel rapport à l'eau les agriculteurs entretiennent-ils ? Quelle est la place de l'eau pour les consommateurs ? Comment cette problématique est-elle gérée ?



## **1- Acteurs et complexité**

### **1-1 La gestion de l'eau dans la vallée : contexte général**

70% de la ressource en eau se situe du côté du massif du Pilat. L'agriculture, quant à elle, s'est principalement développée sur le versant opposé des Monts du Lyonnais.

Par ailleurs, la vallée du Gier est un territoire vulnérable par rapport à la ressource en eau en raison d'un sol granitique favorisant un écoulement rapide et d'un ensoleillement qui la rendent sensible aussi bien aux inondations qu'à la sécheresse.

Dans ces conditions, le partage de la ressource, le stockage de l'eau sont des modalités de gestion qui se sont imposées aux communes et aux usagers, les obligeant à trouver des solutions techniques appropriées.

#### **1-1-1 Agriculture : stocker pour irriguer**

Côté agriculture, la première réponse au stockage nécessaire à l'irrigation a été l'édification de retenues collinaires. La première a vu le jour en 1960 et à sa suite ce sont plus de 150 qui ont été implantées jusqu'en 1975 le long de la vallée, pour un total de 450 à l'échelle du département de la Loire. Ces 150 retenues stockent 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau, soit l'équivalent du barrage du Dorlay.

La moyenne de consommation d'eau d'irrigation par les agriculteurs oscille entre 900 et 1200 m<sup>3</sup>/ha, qu'il faut comparer aux 2500 à 3500 m<sup>3</sup>/ha que l'on rencontre dans d'autres départements. Ce qui fait dire au technicien de la Chambre d'agriculture de la Loire interviewé que « *nous sommes sur un secteur agricole ayant un usage très modéré de l'irrigation* ».

En raison d'une restriction dans les possibilités d'établir des retenues collinaires à partir des années 75, 140 agriculteurs (dont 45 de la vallée) se sont regroupés en une ASA afin de porter un projet de stockage d'eau permettant un dispositif collectif d'irrigation. À la demande du Conseil Général de la Loire et de l'ASA, la Chambre d'agriculture a été chargée en 1985 d'étudier la création d'une retenue de 1800 m<sup>3</sup> à partir d'un affluent de la Loire. St-Etienne Métropole était également impliquée dans ce projet conçu dans une triple perspective : soutenir et favoriser une agriculture de qualité à proximité d'une agglomération fortement demandeuse en produits agricoles ; créer une zone de loisirs ; produire de l'électricité (la distribution de l'eau se faisant par gravité).

De nombreuses associations de protection de l'environnement se sont élevées contre le projet et par décision du Tribunal administratif il a été abandonné en 2008.

#### **1-1-2 Collectivités : stocker et partager**

Côté communes de la vallée, c'est dans les années 70 que les interruptions de distribution aux particuliers durant l'été deviennent inacceptables. Est alors créé le SIAEMVG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier) afin de construire le barrage du Dorlay, puis le gérer. C'est donc autour de cette problématique du stockage et du partage de la ressource que s'est construite l'intercommunalité, avec notamment la question particulière de l'interconnexion des équipements lors de leurs vidanges.

Le bassin versant du Dorlay est très boisé et l'agriculture quasiment absente. De ce fait, ce barrage n'est pas concerné par les problématiques de qualité de la ressource en eau. Néanmoins, la définition des périmètres de protection est en cours suite à la demande d'extension du bâtiment abritant le club de canoë-kayak (pratique autorisée par arrêté préfectoral lors de la création du barrage).

Rive-de-Gier qui a pour sa part acquis le barrage du Couzon en 1986 est en revanche concernée par la question de la qualité de sa ressource. Le bassin versant qui l'alimente est en effet occupé par l'agriculture et souffre d'érosion qui vient charger en MES l'eau stockée lors d'épisodes pluvieux importants. L'arrêté de définition des périmètres de protection est en cours de discussion depuis 10 ans et était soumis à enquête publique auprès des communes concernées lors du travail de terrain (avril à juin 2010).

### **1-1-3 Des politiques en faveur de l'eau**

Avec ses 11 barrages destinés à l'alimentation en eau potable le massif du Pilat est véritablement un « château d'eau ». De ce fait, le Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) se trouve dans l'obligation à travers sa charte signée avec l'État d'acheminer vers ces lieux de stockage une eau brute de bonne qualité.

Pour ce faire, il développe notamment une politique en direction des agriculteurs visant à favoriser une modification des pratiques dans un contexte de soutien et valorisation à une agriculture de qualité (ce point sera développé ultérieurement, cf : Le temps de l'action). Enfin, un premier Contrat de rivière pour le Gier s'est achevé en 2001. Le dossier de candidature d'un second a été validé en 2010 et les études d'état des lieux en cours à cette même date permettent d'escompter une validation du Contrat en 2011 ou 2012.

Les raisons de cette échéance entre les deux contrats sont le fait d'un transfert de compétence de la gestion de la rivière du Syndicat du Pays du Gier à St Etienne Métropole. De ce fait, les communes du Rhône se sont vues dans l'obligation de constituer un Syndicat Intercommunal.

*Une ancienneté des politiques de gestion de l'eau avec des dispositifs spécifiques à chaque domaine (agriculture...), des réalisations et des échecs, une multiplication des acteurs au fur et à mesure d'une complexification des enjeux auxquelles les interventions doivent répondre face à une question de plus en plus présente dans le quotidien de la vallée.*

*Le sujet particulier des barrages réservoir ne peut s'envisager sans considérer ce contexte qui détermine largement les conditions de mise en œuvre des négociations relatives aux périmètres de protection.*

## 1-2 Les acteurs en présence

Ces différentes problématiques et politiques de gestion mettent en présence de nombreux acteurs que l'on retrouve autour de la table des discussions relatives à la définition des périmètres de protection.

**Les communes situées en amont des barrages réservoir** : Doizieu, La Valla en Gier, La Terrasse sur Dorlay, Châteauneuf...

Toutes ont en commun le fait d'être directement concernées par la mise en œuvre des périmètres de protection et de leurs mesures alors qu'elles assurent leur alimentation en eau potable à partir de leurs sources et non pas des barrages. Par ailleurs, celles dont le barrage est implanté sur leur territoire doivent en assurer la police (respect de l'interdiction de baignade par exemple). C'est notamment pour cette raison que des mesures compensatoires ont été accordées par le Préfet lors de leur création : la pêche pour le Couzon et le Dorlay et le Canoë-kayak en plus pour ce dernier.

Les mesures les concernant relèvent de la mise en conformité de leur assainissement collectif et non collectif, de l'interdiction de construire dans certains secteurs, de lutter contre le ruissellement de la voirie...

En outre, les communes de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay sont soumises à la mise en conformité avec la loi relative au 10<sup>ème</sup> du volume : d'ici 2014, elles doivent assurer leur AEP depuis le barrage et non plus par captage dans les cours d'eau affluents du Gier.

Notons que **les élus de ces communes** sont dans la plupart des cas soit des agriculteurs, soit des parents d'agriculteur.

### **Mairie de Rive-de-Gier**

Elle est propriétaire du barrage du Couzon et de ce fait le **maître d'ouvrage** des mesures environnementales préconisées pour lutter contre l'érosion qui vient perturber la qualité des eaux stockées. Le problème s'est révélé en 1996 et le processus de définition des périmètres de protection enclenché depuis cette date n'est toujours pas abouti.

Il est conduit pour le Préfet par la DDASS (devenue ARS) et a dû faire face à de nombreuses situations de blocage en raison des négociations avec les acteurs concernés par les mesures qui leur seront appliquées en matière de pâturage des bêtes, épandage du lisier, franchissement des ruisseaux permanents, urbanisation...

Signalons enfin que l'AEP est en régie directe et que la commune est propriétaire d'une bande de terre de 10 m autour du barrage correspondant au périmètre de protection immédiat.

### **Mairie de Saint-Chamond et SIAEMVG**

Aujourd'hui, la production d'eau potable a été déléguée à la Lyonnaise des Eaux ; le Syndicat assure la distribution depuis le barrage jusqu'aux portes de chaque commune qui a ensuite en charge l'arrivée jusqu'à chaque particulier.

Saint-Chamond, assure pour sa part la gestion technique du barrage et des conduites forcées, le contrôle de l'édifice, la surveillance et l'entretien du site. La commune est propriétaire d'une bande de terre de 50 m autour du barrage correspondant au périmètre de protection immédiat.

#### **DDASS** (devenue ARS)

Elle a en charge au nom de l'État l'élaboration de l'arrêté concernant les périmètres de protection de la ressource.

Pour le barrage du Couzon elle a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude de diagnostic et préconisations confiée à un hydrogéologue.

Nos observations de terrain nous ont permis de constater qu'elle joue le rôle de médiateur durant les réunions de concertation auxquelles nous avons assisté à Rive-de-Gier.

Notons enfin qu'il nous a été impossible d'obtenir une interview de la personne en charge des dossiers de Saint-Chamond et Rive-de-Gier.

#### **Parc Naturel Régional du Pilat**

Il est le **maître d'œuvre** des mesures environnementales préconisées pour lutter contre l'érosion dans le bassin versant du Couzon. Ce type de mesures relève en effet de la politique que le Parc met en œuvre, dans le cadre de sa charte, notamment en direction des agriculteurs.

C'est parce que Rive-de-Gier est une « ville porte » du PNRP que le Parc a accepté cette mission, conduite par son chargé de projet agricole.

#### **Agriculteurs du bassin versant du Couzon**

Tous sont des producteurs laitiers, à l'exception d'un seul arboriculteur. Ils sont les principaux acteurs concernés par les mesures environnementales à mettre en œuvre pour réduire les effets de l'érosion et empêcher toute pollution de la ressource : labours en travers, règles d'épandage du lisier, interdiction de pâturage dans les périmètres de protection immédiat, plantations de haies... Ce qui signifie concrètement pour eux une modification de leurs pratiques agricoles ; nous trouvons là une des raisons des blocages dans les discussions pour la définition des périmètres de protection.

Ils sont présents par l'intermédiaire d'un ou deux d'entre eux lors des réunions de concertation auxquelles nous avons assisté.

#### **Chambre d'agriculture**

Elle est présente dans l'intérêt, principalement, des agriculteurs. La mairie de Rive-de-Gier lui avait initialement demandé d'assurer la maîtrise d'œuvre des mesures environnementales. N'étant pas légitime au-delà de l'agriculture, la Chambre n'a pu assurer cette mission qui, au final, est conduite par le Parc.

### ***Agence de l'eau***

Elle instruit les dossiers du Contrat de rivière, veille à la conformité avec les objectifs du SDAGE des politiques mises en oeuvre localement, assure un conseil technique et aide au financement d'actions.

Dans le dossier du barrage du Couzon, ses chargés d'intervention et des opérations agricoles participent aux discussions. Leur rôle se situe un peu à la marge dans la mesure où la problématique agricole est dominante, et qu'il s'agit là d'un domaine qui sort des champs de compétence de l'Agence ; sa contribution ne peut en effet porter que sur des points précis tels que la mise en conformité des stockages d'eau usée par exemple.

### ***Les Conseils Généraux de la Loire et du Rhône***

La particularité du bassin versant du Gier est qu'il s'étend sur deux départements, ceux de la Loire et du Rhône. De ce fait, deux Conseils Généraux sont impliqués dans la mise en oeuvre des politiques de l'eau (lorsqu'ils ont retenu cette compétence, ce qui est le cas ici), mais selon des modes d'intervention qui diffèrent de l'un à l'autre.

Conseil Général 42 : il intervient sur les questions d'assainissement et d'alimentation en eau potable et aide les communes en fonction de leurs moyens.

Conseil Général 69 : il établit des contrats triennaux avec chaque commune et aide les opérations qui y figurent ; si aucune action en faveur de l'eau n'est inscrite, aucune aide ne sera possible.

Ajoutons en outre que les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau dépendent elles aussi d'un accord cadre passé avec chaque Conseil Général, lequel définit des priorités qui seront différentes dans chacun des cas.

### ***Le Contrat de rivière Gier***

C'est St-Etienne Métropole qui a pris la compétence de la gestion du Gier à partir de celle qu'elle avait pour le Furan. De ce fait les communes du département du Rhône (Givors et St-Romain en Gier) qui appartenaient pour le 1<sup>er</sup> contrat au Syndicat du Pays du Gier ont dû constituer leur propre syndicat pour assurer la mise en oeuvre du contrat de rivière jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Ce syndicat n'a pris que la compétence études.

Le Contrat de rivière comprend un volet « gestion de la ressource » et à ce titre conduit des études sur les prélèvements et leur origines. Pour autant, il n'a pas en charge la problématique spécifique de l'alimentation en eau potable. Il est donc un « partenaire » de la commune de Rive-de-Gier, du SIAEMVG..., au titre de consultant des gestionnaires de barrage sur les questions par exemple de débit réservé, d'impacts sur le milieu...

### ***Les consommateurs***

Ce sont les grands absents des discussions relatives aux périmètres de protection, alors même que la qualité de l'eau qu'ils utilisent les concerne directement. Sans doute est-ce en raison du fait que ces consommateurs ne sont pas structurés en association pouvant

revendiquer une place et un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur de l'eau.

*La gestion de la ressource en eau à partir des barrages réservoir met en présence une multitude d'acteurs au regard de leurs compétences réciproques et selon des modalités variables selon celles-ci. Ceci définit un espace de discussion et de négociation d'autant plus complexe que les questions à traiter touchent à des activités économiques, des politiques d'aménagement de l'espace, des enjeux de développement territoriaux...*

*Le cas du barrage du Couzon en est une illustration parfaite. C'est la raison pour laquelle - outre le fait que notre travail de terrain a coïncidé avec une phase active de discussions autour de la définition des périmètres de protection que nous avons pu observer - nous allons nous pencher plus particulièrement sur ce cas concret.*

## 2- Le barrage du Couzon

Le barrage du Couzon a donc été acquis par la Ville de Rive-de-Gier en 1986 afin de répondre à son besoin d'alimentation en eau potable.

Techniquement, un petit barrage est situé à l'amont de la retenue principale afin de filtrer l'eau qui y parvient et retenir les débris. Des épisodes pluvieux intenses en 1996 et 1997 ont révélé les limites de ce dispositif : l'usine de filtration s'est trouvée saturée et la retenue principale suffisamment « polluée » par des matières en suspension pour que, l'eau étant trop turpide, une interruption de distribution aux particuliers soit nécessaire.

Cet épisode a déclenché de la part du Préfet une procédure de révision des périmètres de protection afin de lutter contre la cause de cette « pollution » : l'érosion des sols.

En effet, le bassin versant du Couzon est largement occupé par l'agriculture. Or, le sous-sol granitique fait que les pluies s'infiltrent sur environ 30 cm de profondeur, suivent les pentes, arrivent dans les ruisseaux, lesquels alimentent le barrage.

Des études du Cemagref citées par un de nos interlocuteurs, montrent que le déboisement d'un bassin versant constitue une cause accrue de risques de pollutions ainsi que de crue. Sur le Couzon, toutes les activités humaines sont concernées par ces sources potentielles d'altération de la qualité des eaux : l'agriculture, les collectivités (assainissement...), la voirie, les forestiers...

C'est la raison pour laquelle la commune de Rive-de-Gier, pour résoudre son problème, a dû se tourner vers l'ensemble des acteurs occupant le bassin versant de son barrage, et créer une scène de négociation adéquate : sont ainsi rassemblés les communes riveraines, les agriculteurs, ainsi que tous les acteurs intervenant dans les questions relatives à l'AEP et la qualité de la ressource, le PNRP, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau...

### 2-1 Le temps des discussions

La DDASS (à l'époque), au nom du Préfet de la Loire et en sa qualité d'autorité devant faire appliquer les textes en vigueur sur le sujet, fait procéder aux études de diagnostic et préconisations relatives à la définition des périmètres de protection de la ressource d'une part et des mesures à mettre en œuvre afin de la protéger d'autre part.

Concrètement, ceci signifie que les activités humaines causes de perturbation du milieu et donc d'altération de la ressource sont frappées de mesures de restriction, voire d'interdiction. C'est ainsi qu'il devient par exemple interdit de construire dans un périmètre de 300 m d'une zone de protection immédiate ou bien encore de laisser paître des bêtes à moins de 10 m d'un ruisseau permanent ainsi que de les laisser s'y abreuver.

Ce sont ces mesures qui vont faire l'objet d'âpres négociations, notamment avec les agriculteurs, qui voient là une perturbation de leur activité dans un contexte de fragilité de ce secteur économique. Ici, la DDASS est en première ligne et il lui est reproché par les acteurs en présence de procéder par application de règles générales sans les envisager en fonction d'un contexte local.

Dès lors, de blocages en négociation, le temps passe et quelques dix années après le début de la démarche, l'arrêté de définition des périmètres n'a pas été signé par le Préfet. Pour autant, l'expérience montre d'après l'un de nos interlocuteurs technicien que les procédures réglementaires relatives à la définition de périmètres de protection sont toujours longues (5 à 10 ans) et de toute façon plus compliquées et difficiles lorsque les questions à traiter concernent l'agriculture.

Afin de contourner cet obstacle et afin que sa ressource soit le plus rapidement possible protégée malgré tout, la municipalité de Rive-de-Gier a tenté de faire appliquer les préconisations relatives à la lutte contre l'érosion issues d'une étude conduite par l'ISARA. Celles-ci concernent les pratiques et s'adressent aussi bien aux agriculteurs (labours en travers, enherbement des terres, règles d'épandage du lisier...) qu'aux propriétaires (plantation de haies...) ou encore aux collectivités (entretien des fossés des voiries rurales...).

Ainsi, Rive-de-Gier s'est-elle trouvée en situation de faire réaliser des actions en dehors de son territoire, donc de son champ de compétences et d'intervention. Ceci l'a obligé à chercher le bon « opérateur », du moins le plus légitime pour ses partenaires.

La Chambre d'agriculture fut la première sollicitée, mais celle-ci du déclinier l'offre car n'ayant pas de légitimité à intervenir par exemple dans le domaine de la voirie.

## **2-2 Le temps de l'action**

La commune se tourne alors vers le Parc Naturel Régional du Pilat, lequel fait partie des acteurs réunis autour de la table des négociations pour plusieurs raisons : Rive-de-Gier est une ville porte du Parc ; le barrage du Couzon se situe sur son territoire ; il doit mettre en œuvre une politique spécifique de protection de la ressource en eau dans le cadre de la charte qu'il a signé avec l'État au titre du « château d'eau » que constitue le massif pour la région avec ses 11 barrages réservoirs.

Le Parc accepte en 2008 la maîtrise d'ouvrage pour cette mission qui entre dans le cadre de sa politique générale.

En effet, pour le PNRP l'agriculture représente à la fois un secteur économique et un acteur de la gestion de l'environnement, c'est à dire des paysages, du cadre de vie, de la qualité des milieux, de l'eau... Dès lors, ceci se traduit dans des missions qu'il s'est données vis-à-vis des agriculteurs :

- travailler sur les liens entre agriculture et impacts environnementaux, par exemple en intervenant sur des techniques « lourdes » telles que le drainage des prairies (dans un objectif de préserver les prairies humides), l'utilisation des phytosanitaires en arboriculture et viticulture, l'impact des retenues collinaires sur le fonctionnement des ruisseaux... A cet effet, le Parc procède par développement d'actions et opérations pilotes avec les personnes concernées ;
- lutter contre la déprise agricole et ses effets en termes paysagers ;



- valoriser des productions agricoles de qualité en travaillant sur des labels, des AOC... dans une perspective de soutien Condrieu)<sup>4</sup>.

Ceci fait que le PNRP entretient des relations privilégiées avec les agriculteurs qu'il va pouvoir mettre au service de la problématique du Couzon.

Dès 2008 il met en place une **Mesure environnementale territorialisée Couzon**, consistant en la contractualisation avec les agriculteurs du bassin versant sur des objectifs de conversion de terres cultivées en herbe, de modification de pratiques culturales telles que le labour en travers... Ces contrats, qui bénéficient d'aides de l'État et de l'Europe (le Parc a instruit le dossier auprès du MEDDEM), sont signés en 2009 avec 19 des 24 agriculteurs concernés les engageant à la réalisation des mesures en 2010.

Par ailleurs, la plantation des haies a été mise en œuvre en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire. En effet, celle-ci comme ses homologues a développé au cours de ces dernières années une compétence avérée en la matière en raison des enjeux que représentent les haies en termes de gestion de la faune sauvage. Le PNRP et la FDC 42 ont ainsi signé une convention pour assister agriculteurs et propriétaires dans la plantation des haies. Ici, les sociétés de chasse locales sont concernées dans la réalisation des travaux, ce qui fait que cette mesure ne représente aucun coût pour les personnes concernées.

Enfin, sur la question particulière des voiries rurales, le Parc procède à des aménagements des points où l'eau de pluie s'échappe des fossés afin de favoriser sa dispersion. Il s'agissait là néanmoins de l'action la moins avancée au moment de nos enquêtes de terrain.

*Cette description plaiderait plutôt en faveur d'une histoire exemplaire. La réalité observée corrobore t'elle cette impression dès lors que l'on interroge la manière dont le barrage, les mesures de protection sont perçues par les agriculteurs et les élus des communes concernées et leurs populations.*

*Ces questions nous permettant d'explorer nos hypothèses relatives à la solidarité ville-campagne à laquelle aboutirait la mise en évidence d'un problème spécifique de gestion de l'eau. Analysons pour cela les entretiens que nous avons réalisés sur les terrains du Couzon et du Dorlay.*

---

<sup>4</sup> Pour une présentation détaillée des actions du PNRP en direction de l'agriculture et de la forêt, cf : [www.parc-naturel-pilat.fr/fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/agriculture-a-foret.html](http://www.parc-naturel-pilat.fr/fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/agriculture-a-foret.html)

### **3- Solidarité amont-aval ?**

#### **3-1 Perception du barrage et rapport au barrage**

Le barrage réservoir se révèle être un objet ambivalent pour ses riverains.

Que ce soit Le Couzon ou le Dorlay, pourtant construit récemment, il fait partie du paysage et constitue un espace du quotidien. Il remplit d'abord une fonction de loisirs : pêche, canoë-kayak (pour le Dorlay) et surtout lieu de promenade agréable tant pour les résidents des alentours que pour les habitants de la vallée (nous y reviendrons). Il est en outre objet de toutes les attentions : son niveau est surveillé car constituant un indicateur de l'état de la ressource ; sa vidange est un événement.

Mais à côté de ces aspects positifs, les discours renvoient aussi à des dimensions négatives. Il est notamment une charge pour les communes qui l'environnent alors même qu'il ne contribue pas à leur alimentation en eau potable. Ainsi, il ne rapporte pas de Taxe Professionnelle, il est la cause de la faiblesse du débit de la rivière en aval, il ne peut être un véritable « outil » en termes d'attractivité par rapport à des possibilités de tourisme. Et puis et surtout, il oblige les communes à mettre en application des mesures de protection contraignantes (urbanisme, voirie...), à mettre en conformité leur assainissement (risques de pollution), enfin à assurer la police du site pour celles sur le territoire desquelles il est implanté.

Au final, le sentiment dominant peut se résumer dans cette parole du maire d'une commune riveraine du Couzon : « *on doit protéger une ressource sans pouvoir en tirer partie* ».

#### **3-2 Perception des périmètres et mesures de protection**

Pour les éleveurs et producteurs laitiers, les mesures à mettre en œuvre, ou qui s'appliquent déjà, représentent une contrainte. Ils doivent en effet selon que leurs terres sont dans un périmètre éloigné ou rapproché obéir à des règles strictes d'épandage du lisier, empêcher les bêtes de s'abreuver directement dans les cours d'eau permanents, mettre en place des dispositifs de franchissement des ruisseaux (ce qui s'applique aussi aux forestiers). De même, le nombre de bêtes à l'hectare pourrait être réglementé (mesure en cours de négociation avec la préfecture). Au final, pour certains d'entre eux ceci représente une perte de surface agricole utile face à laquelle ils demandent des compensations financières.

Ce qui fait dire à un de nos interlocuteurs que toutes ces contraintes constituent au bout du compte un obstacle à l'installation de jeunes agriculteurs, ce qui est paradoxal alors même que l'entretien des terres est nécessaire à la protection de la ressource.

Pour les communes, est d'abord évoqué le fait qu'elles sont obligées d'établir et/ou d'appliquer des périmètres de protection, que leur développement ou leurs projets liés au tourisme sont contrariés par les interdictions de construire, qu'elles doivent – ou ont dû – créer un assainissement collectif et mettre aux normes l'individuel.

Par ailleurs, a été mentionné le cas d'une entreprise pénalisée dans son projet d'extension de bâtiment correspondant à un accroissement d'activité par le fait qu'elle est située sur un périmètre rapproché de protection de la ressource.

Pour autant, les paroles recueillies lors de nos enquêtes ne sont jamais virulentes. Les obstacles et contraintes sont expliqués, détaillés, mais sans que le fond soit véritablement remis en cause. Tout au plus un agriculteur souhaiterait que certaines mesures puissent être assouplies et un autre que tout « *ne soit pas toujours focalisé sur l'agriculture* » et que les autres dimensions soient traitées avec la même attention.

Est ce que cela est révélateur d'une solidarité entre ceux de l'amont et ceux de l'aval ?

### **3-3 Une « solidarité de fait »**

Soulignons à nouveau tout d'abord que face aux questions posées par l'alimentation en eau potable, les communes de la vallée ont dû dès les années 70 s'organiser entre elles pour élaborer les dispositifs techniques leur permettant de satisfaire aux besoins en eau de leurs habitants selon des conditions *optima* de qualité et de disponibilité. C'est ainsi qu'elles se sont regroupées en Syndicat Intercommunal, qu'elles ont construit ou acquis des barrages réservoirs, qu'elles doivent s'entendre pour les interconnecter à l'occasion de leur vidange.

Par ailleurs, la nécessaire prise en compte du bassin versant afin de protéger leur ressource implique, au-delà du périmètre initial du barrage, les acteurs désormais concernés. **Le sujet se complexifie** en touchant aussi bien à l'agriculture, qu'à l'urbanisme et la voirie. À l'image de Rive-de-Gier, les municipalités de la vallée se voient dans l'obligation de mettre en place une scène de négociation avec tout ce que cela implique en termes de médiations, discussions, blocages, avancées... afin que soient mises en application les règles et mesures qui garantiront la sécurité de leur ressource.

Or, dans la mesure où ces dernières relèvent de l'obligation faite aux communes et agriculteurs, on peut se demander si nous ne sommes pas en présence d'une solidarité « subie ».

La nature des discours recueillis sur le sujet des barrages, des périmètres de protection... nous conduit à préférer parler d'une **solidarité « de fait »**. D'une certaine manière, on peut dire que chacun à sa manière est concerné par la qualité de la ressource en eau : les agriculteurs sur le plan économique, les élus qui sont eux aussi confrontés à la question de l'AEP de leurs concitoyens. Ce qui caractérise les acteurs en présence (élus, agriculteurs, techniciens...) est bien le partage d'une sensibilité aux problématiques de l'eau et d'une implication dans sa gestion. N'oublions pas que le Parc du Pilat, la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau, les Conseils Généraux, développent, soutiennent, depuis maintenant plusieurs années des programmes et actions touchant à la qualité de la ressource. Tous les acteurs, et particulièrement ceux de l'amont, sont en situation de responsabilité par rapport à ces questions. Ils doivent prendre des décisions et les (faire) appliquer. Ceci inscrit donc à

tout le moins les personnes participant aux discussions relatives aux périmètres de protection dans une culture commune : celle de la gestion de l'eau.

*Dès lors, nous sommes dans un contexte social et culturel qui rend de fait impossible toute position extrême par rapport à des mesures que l'on subirait sans contre partie ni bénéfices directs ou indirects.*

*Ainsi, au-delà des propos négatifs par rapport au barrage et aux contraintes qu'il représente pour les communes, c'est sans doute bien parce que l'eau est ici perçue comme un bien commun que cette gestion de l'espace et des activités en faveur de l'eau est mise en œuvre.*

## 4- Et l'eau dans tout ça ?

La pollution, un événement qui rend visible la ressource ?

C'est à cette question que nous avons essayé de répondre à travers ce travail. Pour cela nous avons envisagé l'hypothèse selon laquelle le fait que le barrage-réservoir soit un lieu récréatif et de sociabilité pour les habitants de la vallée pouvait induire un rapport à leur eau de consommation peut-être plus soucieux de la préservation de la ressource.

Un questionnaire administré durant les mois de mai, juin, juillet au bord des barrages du Couzon et du Dorlay, en différents temps de la journée et de la semaine afin de garantir une représentativité des usages et usagers de ces lieux, nous a permis de recueillir les données nécessaires pour étudier cette question. 50 questionnaires ont été administrés, en rappelant qu'il ne s'agissait pas pour nous de produire un résultat statistique mais de mettre en place une méthode d'enquête appropriée au lieu et au contexte.

Nous compléterons ces résultats par l'analyse des entretiens auprès des élus et agriculteurs sous l'angle du rapport à l'eau qu'ils ont exprimé.

### 4-1- Les usagers et usages de loisirs des barrages réservoir

#### Synthèse du questionnaire<sup>5</sup>

**Qui fréquente le barrage ?** En majorité et en valeur absolue : un homme (58%), employé (24%), âgé de 25 à 45 ans (38%).

Néanmoins, la catégorie socio-professionnelle qui arrive en second est celle des « autres, sans activité professionnelle » (20%), suivie de près par les « inactifs ayant déjà travaillé » (18%). Quant à la classe d'âge, les 45-65 ans est la suivante en pourcentage (30%).

Au final, les barrages sont donc des lieux attirant en majorité des personnes sans activité professionnelle.

**Pour quelle activité ?** Sont principalement citées la promenade (42%) et les activités similaires : pique-nique, recherche de calme, tranquillité... ce qui nous renvoie à la recherche d'un lieu apaisé et apaisant.

Ensuite, viennent en deuxième rang les pratiques sportives et de loisirs : footing, pêche, baignade (de 8 à 18%). Celles-ci sont majoritairement masculines, alors que les femmes se répartissent dans leur quasi totalité entre promenade et quête de tranquillité.

Notons par ailleurs que la pêche est plutôt une activité « âgée » (aucun moins de 45 ans), alors que la promenade touche toutes les classes d'âge.

La baignade quant à elle est une pratique « jeune » (15 à 45 ans) et le footing de « père de famille » (un homme de 25 à 45 ans).

---

<sup>5</sup> Pour le détail, voir les annexes 1 et 2

Ces pratiques ne sont pas épisodiques puisque la majorité déclare venir plusieurs fois par mois ou par semaine, et ce quelle que soit la catégorie d'âge. Ce qui nous apprend que la fréquentation des barrages-réservoir et de leur plan d'eau fait vraiment partie des habitudes des personnes rencontrées sans pour autant qu'elles résident dans une commune desservie par eux.

Le barrage relève de l'espace de leur quotidien, il est un élément de leur « territoire de loisir » ainsi que le dit une expression relevée dans un entretien avec une habitante de Lorette « *on dit qu'on va au barrage, c'est une expression courante dans la vallée* ».

C'est donc une pratique territorialisée de loisirs de proximité qui se dessine : les barrages, leur plan d'eau et leurs alentours immédiats sont inclus dans un espace couvrant la Loire et le Rhône (rarement au-delà) permettant suivant le jour, le moment de la journée, la saison de se détendre en fréquentant un lieu propice aussi bien au repos qu'à la promenade ou la baignade.

La question était ensuite de savoir si **un lien était établi** par les usagers des plans d'eau et de leurs abords entre le barrage réservoir, ses fonctions et leurs propres usages de la ressource.

Tout d'abord, nous pouvons constater que le barrage est rarement nommé par son nom (le Dorlay, le Couzon), mais plutôt par le nom de la ville à laquelle il appartient (« *le barrage de Rive-de-Gier* »).

Ce « lien de propriété » est donc clairement établi par nos interlocuteurs. Mais connaissent-ils pour autant à quoi la commune l'utilise ? 48% des personnes interrogées savent que le barrage sert à l'alimentation en eau potable. Ce qui signifie dans le même temps que 52% ne mentionnent pas cette fonction, soit qu'ils ne savent pas, soit qu'ils en citent une autre (pêche, production d'électricité, stockage).

L'âge n'apparaît pas comme un critère discriminant par rapport à cette connaissance ou non, en précisant cependant que la totalité des personnes âgées de plus de 65 ans ont cité sa fonction véritable. Sans doute faudrait-il ici explorer l'hypothèse de l'ancienneté de résidence dans la vallée : on peut en effet supposer que si l'on habite depuis peu dans le secteur on peut connaître le site sans pour autant savoir à quoi il est destiné.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que lorsque l'on croise le lieu de résidence et le fait de citer le parcours de l'eau après le barrage, la majorité des personnes interrogées est capable de nommer au moins une commune. Ainsi, que l'on réside ou non dans une commune alimentée en eau potable par le barrage réservoir, lorsque l'on connaît sa fonction d'AEP on connaît aussi peu ou prou les communes desservies. Ce n'est donc pas un savoir « théorique » que possèdent ces personnes en la matière, mais bien un savoir territorialisé et localisé.

Ceci nous est confirmé par les réponses à la question de **la provenance de l'eau** alimentant le réservoir. 56% des personnes citent précisément la rivière qui alimente le barrage ou le

Pilat ; si l'on ajoute celles qui répondent « la montagne » nous atteignons 72% qui savent que l'eau stockée provient de l'amont.

Pour autant, la citation précise de la rivière qui alimente le barrage n'est le fait que d'une minorité (12%).

Le croisement avec l'âge et la CSP des répondants nous permet d'identifier que les plus jeunes et les personnes sans activité professionnelle sont ceux qui connaissent le mieux le chemin de l'eau. Ces données croisées avec les entretiens et les observations corroborent ici l'importance de l'éducation au sujet : l'école, les sorties scolaires sont les occasions de découverte et d'apprentissage *in situ* du cycle de l'eau et de la place du barrage réservoir au sein du bassin versant du Gier.

**Cette eau est elle polluée ?** Non pour 44% des répondants, sans qu'une différence significative puisse être établie en fonction de l'âge ou de la pratique (pêche, promenade...). Seuls 14% sont d'un avis contraire, tous ceux qui n'ont pas véritablement d'avis sur le sujet se réfugiant dans le « un peu ».

Ce qu'il est intéressant de regarder réside alors dans la motivation de la réponse : la cause principale de pollution donnée est la présence de déchets aux abords des plans d'eau (papiers, bouteilles...) ; quant à ceux qui disent que l'eau n'est pas polluée c'est parce qu'il n'y a pas d'usines dans les environs.

Ainsi, la source potentielle réelle de pollution de ces réservoirs – l'agriculture, l'érosion – **n'apparaît jamais** dans les réponses qui nous sont données. Et, pour ce qui est du cas spécifique du Couzon, la « pollution » de 1996 est si ce n'est effacée des mémoires, du moins pas perçue justement comme une cause d'altération de la qualité de l'eau.

Ce qui semble émerger est donc un sentiment partagé d'une bonne qualité de l'eau, confirmée par une réflexion souvent entendue au cours de nos enquêtes « *l'eau du Pilat est bonne* ».

Restait à essayer d'apprécier si **un lien était établi entre les interdictions d'usage** et le fait que l'eau de ces réservoirs sert à l'alimentation en eau potable de la vallée.

Les personnes qui fréquentent les barrages savent très bien que toutes les activités, dont la baignade et le canotage, sont interdites en invoquant d'abord des raisons de sécurité (44%) puis d'hygiène (35%).

Nous avons à partir de là cherché à vérifier si les personnes qui nous ont donné la fonction de ces barrages (l'AEP) établissaient un lien entre celle-ci et les questions d'hygiène. Le croisement entre les deux résultats fait ressortir la sécurité comme raison principale.

Ce n'est donc pas parce que l'on sait que l'eau stockée sert à la distribution d'eau potable que l'on invoque l'hygiène comme raison principale aux interdictions de pratique.

*En résumé, il ressort de ces enquêtes que les barrages du Dorlay et du Couzon sont bien un espace de loisirs du quotidien des habitants de la vallée et de ses coteaux. On sait que l'eau stockée provient « du Pilat » et qu'elle dessert ensuite des communes situées en aval. On ne juge pas enfin que cette eau est polluée sur le plan chimique, mais on ne sait pas pour quelles raisons les pratiques « à risque » pour sa qualité sont interdites. Autrement formulé, ce n'est pas parce que je sais que je bois cette eau que je sais pourquoi il est interdit de s'y baigner.*

*Ainsi, par rapport à notre hypothèse de départ, si le barrage réservoir possède bien une valeur sociale en tant qu'espace de loisirs et lieu de sociabilité, ce n'est pas pour autant que cette valeur semble intervenir dans la perception des enjeux associés aux fonctions AEP de ces sites. Ne retrouverions nous pas une distinction déjà faite entre usages et pratiques de l'eau et du cours d'eau ?<sup>6</sup>*

*C'est ce que nous allons vérifier en explorant le rapport à l'eau des agriculteurs que nous avons rencontrés.*

## **4-2- Les agriculteurs et l'eau**

### **4-2-1 L'eau au quotidien**

Rappelons en préambule que sur les 24 agriculteurs du bassin versant du Couzon tous, sauf un arboriculteur, sont des producteurs laitiers.

Ceux que nous avons interviewés utilisent pour leur consommation personnelle des puits et/ou sources présents sur leur propriété. Ensuite, suivant l'année et la saison, ils peuvent avoir recours « au réseau ».

Cet usage indifférencié de la ressource personnelle et collective se retrouve, hormis pour l'arboriculteur, sur le plan professionnel. L'eau est en effet un élément essentiel de leur activité :

- pour la laiterie (lavage du matériel) ;
- pour l'irrigation des vergers ;
- pour abreuver les bêtes ;
- pour lutter contre certains insectes et maladies ;
- ...

Ce qui a pour conséquences d'avoir à se soucier en permanence de différents aspects :

- sa qualité : elle analysée annuellement pour les producteurs laitiers ;
- sa disponibilité : elle doit pouvoir être utilisée en temps utiles.

Ceci implique des dispositifs de surveillance, des dispositifs techniques et la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire :

---

<sup>6</sup> Rivière-Honegger A., Vincent A., *Observation sociale du fleuve – Synthèse 2006 2009*, Rapport final à l'Agence de l'eau RM&C, ZABR, septembre 2010



- la surveillance de la hauteur du puit pour déterminer le moment du recours au réseau ;
- la surveillance du débit du ruisseau qui alimente la retenue collinaire : lorsqu'il est à sec, c'est qu'il faut commencer à irriguer les vergers ;
- la construction et l'entretien de retenues collinaires ;
- la connaissance de la quantité d'eau que l'on utilise annuellement ;
- ...

Cette présence quotidienne de l'eau au sein de l'activité fait que les agriculteurs ne peuvent pas ne pas être concernés par ses problématiques contemporaines. Ainsi, le fait d'exercer sur un territoire où la question du stockage se pose depuis longtemps d'une part, où des actions sont conduites en faveur de la qualité de l'eau par le Parc d'autre part, interfère forcément dans leur rapport à la ressource et ses enjeux.

De même, la question de l'érosion comme facteur de perturbation du barrage réservoir est un sujet auquel ils sont confrontés depuis plus de 10 ans.

Enfin, et cet élément n'est pas le moindre, tous savent bien aujourd'hui qu'une des conditions de leur survie économique, et du devenir de leur profession, passe par les démarches qualités, lesquelles concernent obligatoirement la question de l'eau.

#### **4-2-2 Changement de pratiques**

Tout ceci se traduit dans des changements de pratiques qui nous sont expliquées et dont peuvent témoigner ceux qui travaillent avec le monde agricole.

Tel élu nous mentionne ainsi que les « *plans fumure* » sont appliqués depuis plusieurs années sur sa commune, à savoir une baisse de l'usage des engrais en faveur de l'épandage du lisier et du fumier ; celui-ci devant en outre obéir à des règles très précises (durée de stockage, période d'épandage...) lorsque les terrains se situent en périmètre de protection de la ressource.

Ce sont aussi de nouvelles techniques culturales qui sont mises en place à l'image de systèmes fourragers utilisant plus de légumineuses ce qui a pour effet de diminuer la quantité de foin et herbe nécessaires à l'alimentation des bêtes, donc d'azote qui sera épandu pour avoir une meilleure production.

L'irrigation a également beaucoup progressé en développant des techniques telles que le goutte à goutte ou le micro-jet chaque fois que cela est possible.

De même, l'évolution dans les, et des, traitements phytosanitaires est réelle : ils sont moins nocifs, utilisés de manière beaucoup plus ciblés et en moins grande quantité. De nouveaux systèmes de lutte contre les insectes sont désormais utilisés, telle que la confusion sexuelle, évitant le recours à la chimie.

Autant d'évolutions et transformations des pratiques renseignées par nos enquêtes et qui sont corroborées par notre interlocuteur du Parc lorsqu'il nous déclare « *les agriculteurs ont vraiment pris conscience de leur impact sur la ressource en eau ; l'ensemble de leurs pratiques se sont modifiées au cours de ces dernières années, celles de fertilisation, d'usage de pesticides, d'irrigation...* ».

Or, il faut également entendre que ces transformations dans les pratiques professionnelles ne sont pas sans conséquences pour les individus et leur travail. Ainsi, tel éleveur laitier nous

explique que ces « *nouvelles techniques culturales sont plus complexes* » et qu'elles demandent une mise en œuvre matérielle plus importante que l'utilisation des engrais, « *surtout sur des terrains en pente* ».

#### **4-2-3 Gérer autrement ?**

Cette augmentation des contraintes techniques et réglementaires pèse aujourd'hui beaucoup sur le travail des agriculteurs du BV du Couzon. Ce qui les rend sensibles à différents aspects de la gestion contemporaine de l'eau.

D'abord, plusieurs d'entre eux ont évoqué le fait que la création du réseau AEP avait eu pour conséquence en rendant l'accès à l'eau plus facile, un abandon de l'entretien des sources qui servaient à abreuver le bétail.

À partir de là se met en place un discours sur une politique de gestion de l'eau en milieu rural privilégiant la « *solidarité avec la ville* » mais sans envisager ses dimensions collectives pour les secteurs dont provient la ressource. Ce qui frappe par exemple nombre de nos interlocuteurs est le fait que l'eau provenant des pluies abondantes, alors même qu'elle représente un risque d'inondation potentiel pour la vallée, ne puisse pas être stockée au bénéfice de l'agriculture.

S'exprime ici un sentiment de « *gaspillage* » que l'on retrouve dans les propos d'un adhérent de l'association « Les biefs du Pilat ». Celle-ci milite pour l'entretien et la sauvegarde de ces petits canaux qui autrefois alimentaient les moulins, les forges, les ateliers de tresses et lacets... en vertu du fait qu'ils peuvent encore de nos jours jouer un rôle important dans la gestion de l'eau. Le bief permettrait en effet lors de grosses intempéries de diriger l'eau vers une zone de stockage ; ainsi cette « *eau ne serait pas perdue* » et pourrait « *ensuite être utilisée par les communes, les agriculteurs pour l'arrosage, abreuver les bêtes...* ».

Au final, tant côté agriculteur que élus ou encore de cette association, émerge une attente d'une gestion plus rationnelle de l'eau de pluie, dans une perspective de constituer des stocks « *d'eau brute* » utiles pour de multiples usages collectifs et dont la vallée tirerait bénéfice par rapport au risque inondation.

Est-ce une revendication d'une politique plus collective, créant du commun dans les territoires amont et encore un peu plus avec l'aval ? On peut se poser la question, mais l'hypothèse mériterait certainement d'être explorée plus avant.

## En conclusion

Au-delà, nous pouvons constater que cette implication des agriculteurs par rapport aux problématiques contemporaines de l'eau auxquelles ils sont tous les jours confrontés, se traduit concrètement dans les faits par des modifications de leurs pratiques.

Il est intéressant de mettre cela en regard des résultats de notre questionnaire d'une part, de ce que disent les élus et techniciens rencontrés des modifications de la consommation d'eau dans la vallée d'autre part.

Tous s'accordent pour dire que la consommation d'eau diminue, alors même que le nombre d'abonnés, dans certains secteurs, est en augmentation. A quoi ce phénomène est-il imputé ? La disparition des entreprises tout d'abord, lesquelles étaient de grosses consommatrices d'eau. L'amélioration ensuite du réseau ainsi que celle de la formation des techniciens. Enfin, le prix de l'eau qui, en ces périodes de crise économique, oblige les consommateurs à être plus économes.

Ce qui ressort de ce travail est bien le constat d'une « dématérialisation » de l'eau de consommation quotidienne chez ses utilisateurs courants. Même la fréquentation des barrages réservoir, dont on sait pourtant qu'ils stockent l'eau que l'on utilise tous les jours, ne semble pas influencer dans des pratiques respectueuses de la qualité du milieu.

En revanche, le fait d'être, par le travail, par ses responsabilités publiques, confronté aux questions concrètes qu'il faut aujourd'hui résoudre semble influencer sur la mise en oeuvre de pratiques personnelles allant dans le sens d'une protection de la ressource.

Ce qui ferait donc que l'eau est « **visible** » par le fait d'être impliqué directement dans sa gestion et non pas d'en avoir un usage de loisirs et de sociabilité.

Nous retrouvons là une distinction entre pratiques et usages qui s'avère une piste féconde quant à la mise en oeuvre des politiques de gestion de l'eau dans leur volet « sensibilisation des publics ».

Ce qui nous permettrait de dire que travailler à une culture de l'eau comme condition d'une meilleure efficacité de sa gestion passe nécessairement par une approche privilégiant des pratiques impliquantes par rapport au milieu, c'est-à-dire des pratiques où les individus auront à interagir avec ce dernier et développer un ensemble de savoirs à partir desquels se construira un rapport sensible à l'eau.

## Bibliographie

Barraqué. B, Viavattene. C, *Eau des villes et Eau des champs : vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs ?* in *Economie Rurale* 310, mars/ avril 2009, p 21

Berger C., Roques JL., *L'eau comme fait social. Transparence et opacité dans la gestion locale de l'eau*, Coll Sociologues et environnement, L'Harmattan, 2005

Gaugbazo. G, Direction des politiques de l'eau, ministère de l'Environnement, *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concepts et applications*, Environnement Québec, Aout 2004

Gramaglia. C (coordonnée par), *L'eau : un bien commun à composer*, in *Cosmopolites* 17, éd Apogée, 2008, p 190

Le Louarn P. (sous la direction de), *L'eau sous le regard des sciences sociales*, Coll Logiques sociales, L'Harmattan, 2007

Les cahiers de l'université de l'eau, *L'eau, notre bien commun*, Festival de l'Oh, Département du Val-de-Marne, Janvier 2006

Maison du Rhône, *Contrat de rivière Gier, dossier pédagogique à destination des établissements scolaires de la vallée du Gier*, Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, 1996

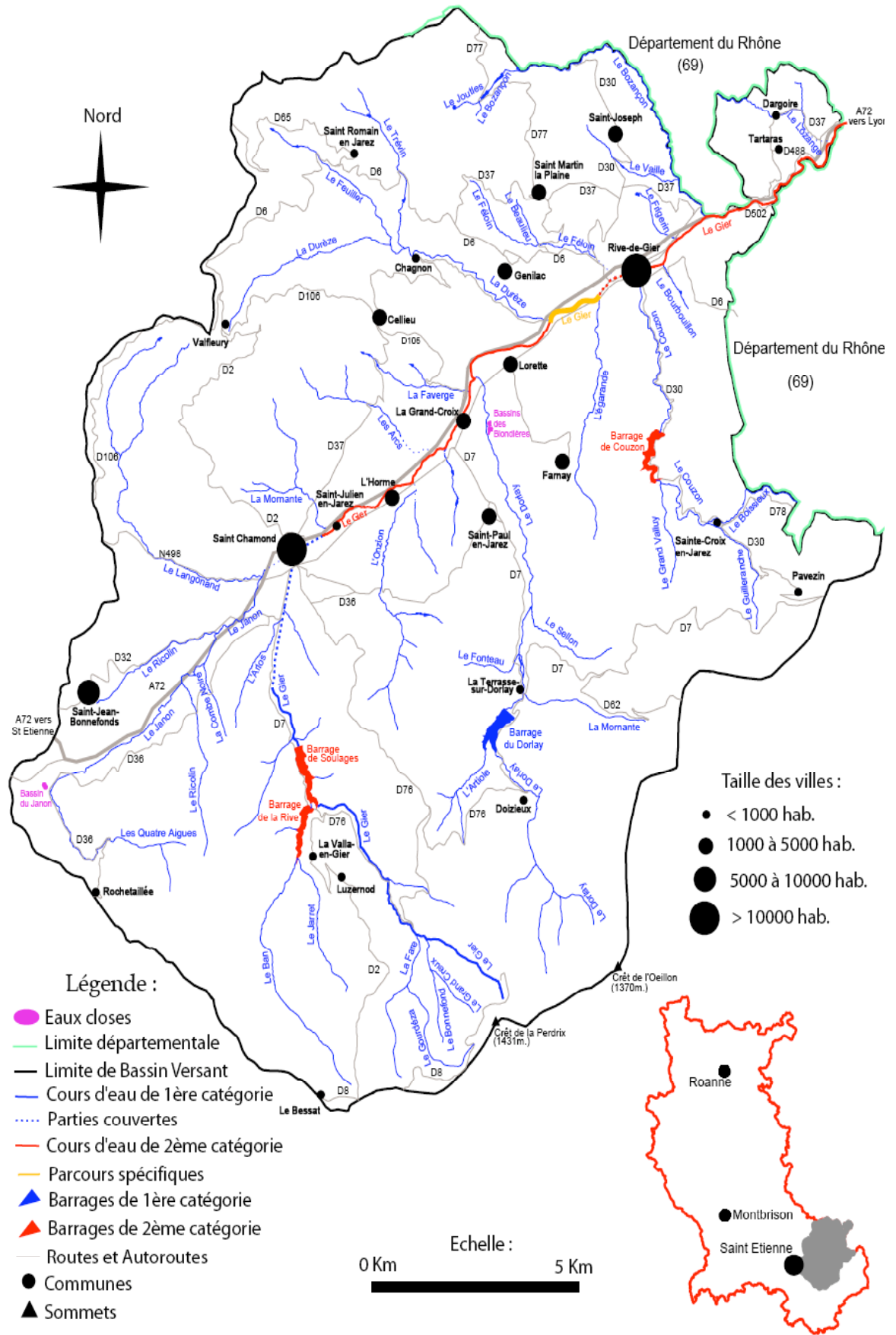
Mouillaud A., *Le Pays de Rive-de-Gier*, Ed. Faucoup, 2002

Rivière-Honegger A., Vincent A., *Observation sociale du fleuve – Synthèse 2006 2009*, Rapport final à l'Agence de l'eau RM&C, ZABR, septembre 2010

Talaska N., *Conceptions actuelles de l'eau et des espaces aquatiques dans le bassin versant du Gier. Éléments pour une identification des enjeux territoriaux des modes de gestion de l'eau*, Rapport de stage Master Sciences des Sociétés et de leur Environnement, Mention Géographie, Environnement, Tourisme, Spécialité professionnelle COGEVAL'EAU, sous la direction de Anne Rivière-Honegger, Université Lumière Lyon 2, septembre 2008

Vincent. A, *Observation sociale du Fleuve 2008, Axe 1, Note méthodologique, Quand la gestion de l'eau rencontre le social- Regards de la Maison du Fleuve Rhône*, Rapport final à l'Agence de l'Eau RM&C, ZABR, mai 2009

# Le Bassin Versant du Gier



## Liste des personnes rencontrées

### **PNR du Pilat :**

- Chargé de mission agriculture

### **Saint-Etienne Métropole :**

- Chargé de mission contrat de rivière Gier
- Vice-président et maire de Doizieux
- Technicien de Rivière Gier

### **Chambre d'Agriculture de la Loire :**

- Technicien, Service hydraulique et environnement

### **CRENAM de Saint Etienne :**

- Enseignant chercheur en géographie
- Doctorant Interface Nature et Société

### **Association « Les Biefs du Pilat » :**

- Président association

### **Service des eaux , responsable des services techniques :**

- Rive-de-Gier, services techniques
- Saint-Chamond, service des eaux.

### **Agence de l'eau :**

- Chargé d'intervention bassin versant du Gier

### **Agriculteurs :**

- Sainte-Croix-en-Jarez
- Farnay
- Sainte-Croix-en-Jarez
- Saint-Paul-en-Jarez
- Sainte-Croix-en-Jarez

### **Municipalités :**

#### **Maires et/ou élus**

- La Valla-en-Gier
- La Terrasse-sur-Dorlay
- Chateauneuf
- Sainte-Croix-en-Jarez
- Genillac
- Doizieux
- Rive-de-Gier
- Sainte-Croix-en-Jarez,
- Sainte-Croix-en-jarez,

### **ARS (DDASS) de Loire :**

- Service santé-environnement

**Education :**

- Directrice d'école primaire et habitante de Lorette

**Pêcheurs :**

- Rencontre de plusieurs pêcheurs sur les barrages

**Sociologue :**

- Habitant de la vallée du Gier, Farnay

**Trames d'entretiens**

Il est important de préciser que nous n'avons pas utilisé une seule et même grille d'entretien ; nous avons privilégié une liste de thèmes et sujets à aborder, adaptés à chacun des entretiens :

- Gestion et distribution de l'eau dans le bassin versant.
- Qualité de l'eau dans le bassin.
- La place des barrages dans cette vallée.
- Les barrages sont-ils plus de l'ordre de la contrainte ou de l'atout ?
- Quels changements devront être apportés pour répondre à l'arrêt concernant la protection de la ressource ? Par quels acteurs ? Pourquoi ?
- Qu'en est-il de la transmission d'informations sur le territoire ? (annoncer les nouvelles normes, communiquer sur les projets concernant l'eau...)
- Pouvons-nous dire que depuis quelques années il y a eu une véritable prise de conscience par rapport à l'environnement ? Et concernant l'eau ? Comment ces changements se manifestent ?
- La population a-t-elle conscience et connaissance de la fonction première de ces barrages ?
- Quel rôle occupe le contrat de rivière Gier dans le bassin versant.
- Réglementation autour des barrages. Pourquoi existe-t-il des différences entre le Couzon et le Dorlay ?
- Rôle de chacun autour de l'objet « barrage ».

## Annexe 1

### Questionnaire usagers du barrage Bassin versant du Gier (Couzon, Dorlay)

1/Pour quelles raisons venez-vous ici ?

- Pêche
- Promenade
- Footing
- Baignade
- Autre.....

2/Habituellement vous venez :

- Seul
- En famille
- Entre amis

3/À quelle fréquence venez-vous sur le barrage ?

.....  
.....

*Au cours, d'un mois combien de fois venez-vous ici ?*

4/Vous arrive-t-il de fréquenter un autre barrage de la vallée?

- Oui
- Non

4-1/ Si oui, lequel ?

.....  
.....



5/Fréquentez-vous un autre plan d'eau ou une rivière ?

Oui

Non

5-1/Si oui, lequel ?

.....  
.....

6/Pour quel type d'activité ?

.....  
.....

7/Selon vous à quoi sert ce barrage ?

.....  
.....

8/À votre avis d'où provient l'eau de ce barrage ?

.....  
.....

9/Selon vous, la qualité de l'eau de ce barrage est:

Bonne

Moyenne

Mauvaise

9-1/Pourquoi? *Sur quels éléments fondez-vous ces appréciations ?*

.....  
.....  
.....

10/Pensez-vous que cette eau est polluée?

.....  
.....

10-1/Pourquoi?

.....  
.....  
.....

11/Selon vous quel chemin va parcourir cette eau par la suite?

.....  
.....

12/Toutes les activités sont-elles autorisées sur le plan d'eau de ce barrage?

.....  
.....

12-1/ Savez-vous pourquoi il y a ces interdictions ?

Oui

Non

12-2/ Pourriez-vous me dire d'où- de qui, vous tenez ces informations ?

.....  
.....  
.....

13/ Souhaitez-vous ajouter quelque chose, par rapport au barrage ? à la question de l'eau ?

.....  
.....  
.....  
.....

14/ Quel est votre lieu de résidence ? *commune*

.....

Age:

Sexe:

Profession :

## Annexe 2

### Analyse questionnaires

Ce document présente les différents résultats obtenus à partir des questionnaires que nous avons administré sur les sites du Couzon et du Dorlay.

Le traitement a été réalisé avec le logiciel Sphinx.

L'objectif de ce questionnaire était de pouvoir aborder les habitants et consommateurs de manière plus simple, et d'apporter une première analyse avec une ouverture sur de nouvelles questions.

#### Informations sur les personnes interrogées

Age	Nb. cit.	Fréq.
- 15 ans	1	2,0%
entre 15 et 25 ans	10	20,0%
entre 25 et 45 ans	19	38,0%
entre 45 et 65 ans	15	30,0%
+ de 65 ans	5	10,0%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Sexe	Nb. cit.	Fréq.
Homme	29	58,0%
Femme	21	42,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

profession	Nb. cit.	Fréq.
Agriculteurs exploitants	0	0,0%
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	4	8,0%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4	8,0%
Profession intermédiaire	4	8,0%
Employés	12	24,0%
Ouvriers	7	14,0%
Inactifs ayant déjà travaillé	9	18,0%
Autres sans activité professionnelle	10	20,0%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

La catégorie qui est la plus représentée est celle des **25/45 ans**, puis en second viennent les **45/65 ans**.

Nous trouvons une majorité **d'hommes** sur les barrages.

Concernant les catégories socio-professionnelles, les plus représentées sont les **employés**, puis les personnes **sans activités** professionnelles et enfin, non loin derrière les « **inactifs ayant déjà travaillé** ».

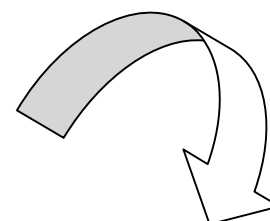
Notons que ces résultats sont cohérents avec les données sociologiques de la vallée du Gier.

Que viennent faire ces personnes ? Quand ? Comment ? Avec qui ?

C'est ce que nous allons analyser dans la partie suivante.

### Pratiques, Fréquences et Habitudes

Motif présence	Nb. cit.	Fréq.
pêche	9	18,0%
promenade	21	42,0%
footing	4	8,0%
baignade	9	18,0%
autre	17	34,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	



*Résultat supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles.*

Valeurs	Nb. cit.
Calme	4
Se reposer	3
canoë	2
Détente	1
Discuter	1
pique-nique	1
Prendre l'air	1
Promener mon chien	1
Soleil	1
tranquillité	1
tremper les pieds	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

Valeurs	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
Calme	0	0	1	3	0	4
Se reposer	0	0	2	0	1	3
canoë	0	1	0	1	0	2
Détente	0	1	0	0	0	1
Discuter	0	1	0	0	0	1
pique-nique	0	0	1	0	0	1
Prendre l'air	0	0	0	0	1	1
Promener mon chien	0	0	1	0	0	1
Soleil	0	0	0	1	0	1
tranquillité	0	0	1	0	0	1
tremper les pieds	1	0	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

Parmi les 17 personnes ayant répondu « Autre » à la question des pratiques, c'est donc surtout le calme, le repos, qu'elles recherchent ; cette quête de tranquillité étant majoritairement l'apanage d'individus appartenant aux classes d'âge 25-45 et 45-65 ans.

Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
<b>Motif présence</b>						
pêche	1	0	0	6	2	9
promenade	0	5	10	5	1	21
footing	0	0	3	1	0	4
baignade	0	4	5	0	0	9
autre	1	3	6	5	2	17
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>60</b>

*Résultat supérieur à 50 car plusieurs réponses possibles.*

Ce tableau nous indique que la promenade est la pratique la plus répandue entre toutes les classes d'âge, alors que la pêche est plus « âgée » et la baignade plus « jeune ».

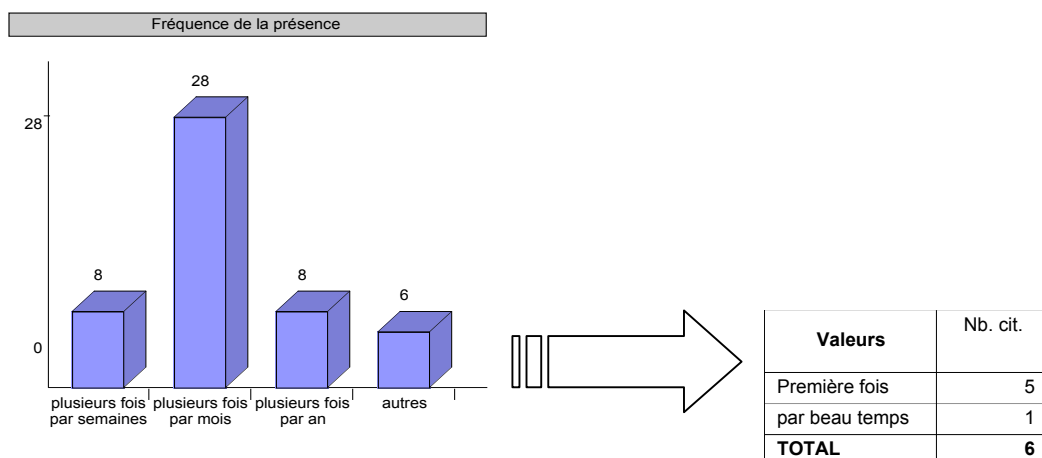
Qu'en est-il du sexe et de la pratique ?

Motif présence	pêche	promenade	footing	baignade	autre	TOTAL
<b>Sexe</b>						
Homme	14,0%	20,0%	4,0%	16,0%	12,0%	-
Femme	4,0%	22,0%	4,0%	2,0%	22,0%	-
<b>TOTAL</b>	<b>18,0%</b>	<b>42,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>34,0%</b>	

Les **femmes** viennent donc principalement pour la **promenade et les raisons dites « autre »**, (calme, repos, comme nous l'avons vu plus haut).

**La baignade et la pêche** sont des pratiques majoritairement masculines

Nous connaissons à présent les raisons pour lesquelles les habitants viennent sur ces sites, nous allons découvrir à la fréquence de leur présence.



Nous pouvons constater que la majorité se rend **plusieurs fois** par mois sur les barrages. Il est important de préciser que tous nous ont expliqué qu'ils ne venaient principalement qu'en **été, en période de beau temps**.

Cette fréquentation est pour l'essentiel le fait d'habitues puisque sur 50 personnes interrogées, seules 5 venaient pour la première fois.

Existe-t-il un lien entre la fréquence de fréquentation et les pratiques ?

Motif présence	pêche	promenade	footing	baignade	autre	TOTAL
Fréquence de la présence						
plusieurs fois par mois	4	15	2	5	10	36
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>36</b>

Ce qui occasionne une plus grande fréquence de fréquentation est **la promenade**.

Existe-t-il un lien entre l'âge et la fréquence de fréquentation?

Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
Fréquence de la présence						
plusieurs fois par mois	1	4	13	7	3	28
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>28</b>

Nous pouvons voir ici que les personnes présentes plusieurs fois par mois sont majoritairement des personnes qui ont **entre 25 et 45 ans**, puis celles qui sont situées entre **45 et 65 ans**. Nous retrouvons les mêmes classes d'âge que celles constatées pour la catégorie « autre » des pratiques. Les promenades et le calme seraient ils associés ?

Quelle est la commune de résidence ?

Valeurs	plusieurs fois par mois	TOTAL
Commune alimentée par une autre source	13	13
Commune alimentée par le barrage	8	8
Commune alimentée par un autre barrage	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

Nous voulions ici vérifier si le fait d'être alimenté en eau potable par un barrage fait qu'on le fréquente régulièrement pour une pratique de loisir.

Il ressort du tableau que les personnes qui viennent le plus régulièrement ne sont pas alimentées par un barrage.

Les personnes enquêtées connaissent-elles la fonction des barrages réservoir? Les personnes étant elles-mêmes alimentées par cet ouvrage connaissent-elles sa fonction ? Se rendent-elles sur d'autres barrages de la vallée, de la région ? De même pratiquent-elles des activités sur des plans d'eau différents ? Où ? C'est ce que nous allons mettre en lumière dans la partie suivante.

## Fréquentation plans d'eau, barrages et autres

Fréquentation d'un autre barrage	Nb. cit.	Fréq.
Oui	26	52,0%
Non	24	48,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Lequel?	Nb. cit.	Fréq.
cite précisément un barrage	9	34,6%
cite le nom d'une ville	17	65,4%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>

Les personnes fréquentant un autre barrage **ne connaissent pas le nom du barrage** sur lequel elles se rendent, mais plutôt le nom de la ville ou du village dont il est le plus proche. Nous retrouvons par exemple, le barrage de Saint-Chamond, le barrage de la Terrasse, « celui de Rive-de-Gier. »

Certaines personnes rencontrées pour les entretiens ainsi que lors du questionnaire nous expliquent que la majorité des habitants de la vallée du Gier connaît les barrages. Pour elles ce sont des lieux sympathiques, agréables, permettant de faire une coupure avec la ville sans pour autant avoir besoin de se déplacer trop loin.

Nous nous sommes ensuite demandé si les promenades sur ces sites faisaient partie ou non de la culture de cette vallée ? Pour autant ces barrages se situent sur le PNR du Pilat, là aussi il existe de nombreux endroits agréables, accessibles à tous, alors les habitants favorisent ils les barrages ou les promenades (activités) sur le PNR ? Et surtout pourquoi ?

Autre rivière, plan d'eau	Nb. cit.	Fréq.
Oui	25	50,0%
Non	25	50,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

le(s)quel(le)s	Nb. cit.	Fréq.
Vallée du Gier	8	30,8%
Loire/Rhône	15	57,7%
Région Rhône-Alpes	3	11,5%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>

50% des personnes interrogées fréquentent un autre plan d'eau, une rivière, et ce principalement dans le département de la Loire ou du Rhône. La **vallée du Gier n'est donc pas la seule fréquentée**, et l'on n'hésite pas à se rendre vers d'autres sites aquatiques de la Région Rhône-Alpes, principalement des lacs : Annecy, Léman, d'Aix...).

Pour quelle(s) activité(s) ?

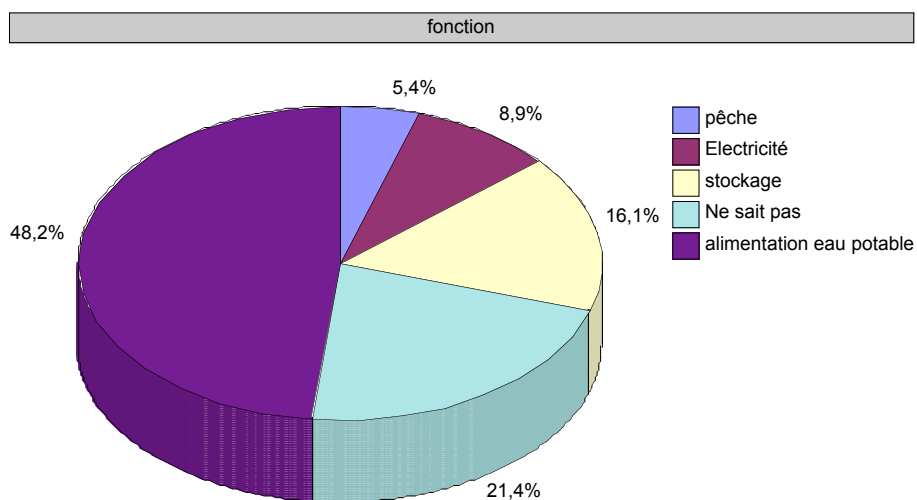


le(s)quel(le)s	Vallée du Gier	Loire/Rhône	Région Rhône-Alpes	TOTAL
activité				
pêche	6,0%	8,0%	2,0%	-
promenade	8,0%	18,0%	0,0%	-
footing	2,0%	4,0%	0,0%	-
baignade	0,0%	6,0%	4,0%	-
autre	2,0%	4,0%	0,0%	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

Comme nous pouvons le voir la **promenade** est toujours un motif majoritaire, cependant nous pouvons également constater que les personnes se déplaçant dans la Région Rhône-Alpes, sont principalement des **baigneurs**.

À ce sujet, nous avons pu échanger longuement avec des pratiquants du barrage. Ils nous ont expliqué que dans cette région, il existait de nombreux plans d'eau mais qu'aucun n'était autorisé à la baignade. Ils pensent donc que c'est une perte, pour le développement de la vallée, tout comme pour le « bon vivre » de ses habitants. D'autant plus que, rappelons le, pour la plupart ils ne comprennent pas réellement le pourquoi de cette réglementation.

## Fonction du barrage et communes desservies



Près de **50% des personnes rencontrées connaissent** la fonction de ces barrages.

L'âge a-t-il une influence sur cette connaissance ?

fonction	Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
Electricité		0	1	3	1	0	5
alimentation eau potable		1	7	6	8	5	27
stockage		0	0	5	4	0	9
Ne sait pas		0	3	7	2	0	12
pêche		0	1	1	1	0	3
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>56</b>

*Résultat supérieur à 50 car plusieurs réponses possibles.*

Il est intéressant de constater que la connaissance de la fonction du barrage se répartit entre toutes les classes d'âge, la « palme » revenant aux plus de 65 ans qui ne citent que celle-là.

Et cette eau dessert quelle(s) communes ?

Pour qui?	Nb. cit.	Fréq.
Connait les communes alimentées	6	22,2%
Cite une(des) commune(s)alimentées	9	33,3%
Reste vaste géographiquement	5	18,5%
Ne sait pas	7	25,9%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

« Reste vaste Géographiquement », les mots étaient les suivants : « Bas de la Vallée », « La Vallée », « Les alentours », « Villages Aalentours ».

Peu de différences entre les différentes catégories si ce n'est que le nombre de personnes n'étant en capacité de citer que quelques communes est le plus élevé. En revanche **25% ne savent pas du tout.**

Y a-t-il un lien entre le lieu de résidence et la connaissance des communes alimentées ?  
Entre cette connaissance et l'âge ?

Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
<b>Pour qui?</b>						
Connait les communes alimentées	0	0	2	2	2	<b>6</b>
Cite une(des) commune(s)alimentées	0	3	0	4	2	<b>9</b>
Reste vaste géographiquement	1	3	1	0	0	<b>5</b>
Ne sait pas	0	1	3	2	1	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>27</b>

Les personnes ayant plus de 25 ans ont une meilleure connaissance des communes alimentées. La répartition des réponses ne montrant pas de différences importantes.

Valeurs	Connait les communes alimentées	Cite une(des) commune(s)alimentées	Reste vaste géographiquement	Ne sait pas	TOTAL
Commune alimentée par une autre source	1	4	3	1	<b>9</b>
Commune alimentée par le barrage	3	3	0	3	<b>9</b>
Commune alimentée par un autre barrage	1	2	2	3	<b>8</b>
Commune alimentée par un autre	1	0	0	0	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>27</b>

Les personnes habitant une commune alimentée par le barrage sont capables pour un 1/3 d'entre elles de citer les communes concernées par l'alimentation de l'ouvrage.

Soulignons ici que la question est plus compliquée pour le barrage du Dorlay, qui alimente plusieurs communes (Genilac, Saint-Paul-en-Jarez, 1/3 de la ville de Rive-de-Gier, Châteauneuf, Lorette, La Grand-Croix, Cellieu et Chagnon) lesquelles, par ailleurs, ne sont pas toutes sur le versant du Pilat. Nous pensons donc que les personnes qui fréquentent ce site ne sont pas censées connaître le nom de toutes les communes alimentées.

Pour le barrage du Couzon, c'est encore différent, car celui-ci alimente uniquement la ville de Rive-de-Gier. Souvent les personnes ajoutent la commune en aval du barrage, Châteauneuf.

Cependant pour des raisons techniques la commune s'alimente avec le barrage du Dorlay, ou des autres sources en fonction de certains cantons.

## Connaissance du cycle de l'eau

cheminement de l'eau	Nb. cit.	Fréq.
cite précisément le cycle	4	8,0%
cite partiellement	30	60,0%
Ne sait pas	16	32,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

provenance de l'eau	Nb. cit.	Fréq.
cite précisément les rivières	6	12,0%
cite le Pilat	22	44,0%
cite La montagne	8	16,0%
cite la Pluie	5	10,0%
Ne sait pas	9	18,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

« cite précisément le cycle » = connaît le cycle de l'eau du début à la fin, sans oublier d'étapes importantes. Pour « cite partiellement », les personnes interrogées oublient certaines étapes importantes pour le cheminement, et notamment pour l'alimentation en eau potable.

Dans ce premier tableau nous pouvons voir que **68% des personnes rencontrées connaissent le cycle de l'eau**, que ce soit de manière précise ou partielle.

Quelle est la classe d'âge qui a la meilleure connaissance du cycle de l'eau (que ce soit de sa provenance comme du cheminement après le barrage) ?

cheminement de l'eau	cite précisément le cycle	cite partiellement	Ne sait pas	TOTAL
<b>Age</b>				
- 15 ans	2,0%	0,0%	0,0%	<b>2,0%</b>
entre 15 et 25 ans	4,0%	10,0%	6,0%	<b>20,0%</b>
entre 25 et 45 ans	0,0%	16,0%	22,0%	<b>38,0%</b>
entre 45 et 65 ans	0,0%	26,0%	4,0%	<b>30,0%</b>
+ de 65 ans	2,0%	8,0%	0,0%	<b>10,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,0%</b>	<b>60,0%</b>	<b>32,0%</b>	

**Plus de 32%** des personnes rencontrées **ne connaissent pas le cheminement de l'eau**. Les 15/25 ans sont ceux qui le connaissent le mieux avec les moins de 15 ans. **60 %** des personnes **connaissent un cheminement partiel** de l'eau.

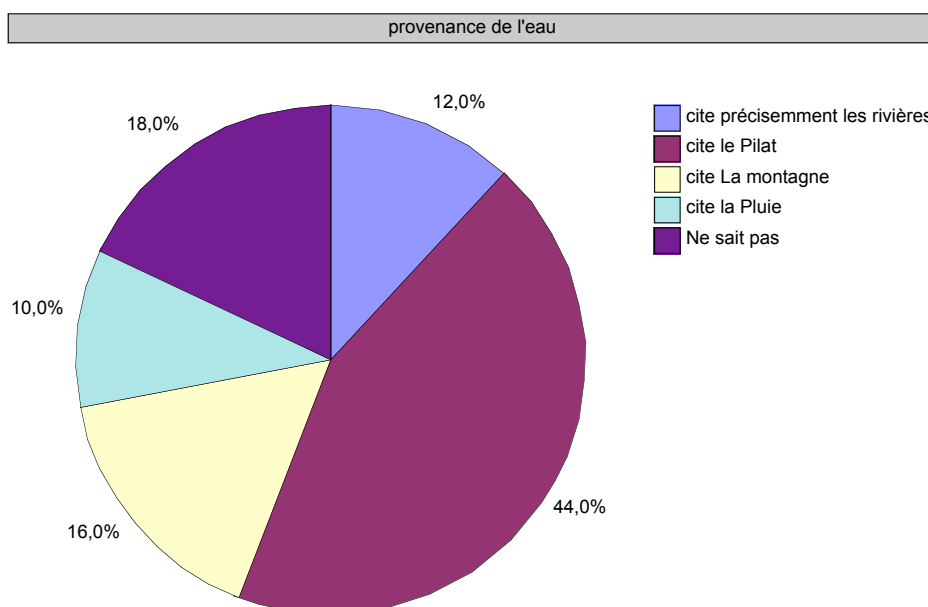
Il est important de dire que l'éducation scolaire est revenue souvent. En effet un certain nombre de personnes nous ont expliqué qu'elles tenaient ces informations de l'école (leur formation), ou bien celle de leurs enfants.

Quelles sont leurs sources d'informations ? Existe-t-il un lien entre les catégories professionnelles et cette connaissance ?

cheminement de l'eau	cite précisément le cycle	cite partiellement	Ne sait pas	TOTAL
<b>profession</b>				
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	0,0%	2,0%	6,0%	8,0%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	0,0%	4,0%	4,0%	8,0%
Profession intermédiaire	0,0%	6,0%	2,0%	8,0%
Employés	0,0%	18,0%	6,0%	24,0%
Ouvriers	0,0%	4,0%	10,0%	14,0%
Inactifs ayant déjà travaillé	2,0%	16,0%	0,0%	18,0%
Autres sans activité professionnelle	6,0%	10,0%	4,0%	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>8,0%</b>	<b>60,0%</b>	<b>32,0%</b>	

La catégorie qui connaît le cycle précisément est celle des personnes sans activité professionnelle. Parmi elles, les « femmes au foyer » mais également les « étudiants, les scolaires ». Nous pouvons dire que l'hypothèse de la scolarité pourrait bien tendre à se confirmer.

Allons-nous trouver les mêmes résultats pour la question de la provenance de l'eau ?



**Pour 44% des personnes** l'eau vient du **Pilat**. Nous voyons ici l'appropriation du territoire, avec ses limites, car 12% nous citent les rivières précises qui alimentent le barrage.

Existe-t-il un lien entre la connaissance et l'âge ?

provenance de l'eau	cite précisément les rivières	cite le Pilat	cite La montagne	cite la Pluie	Ne sait pas	TOTAL
<b>Age</b>						
- 15 ans	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%
entre 15 et 25 ans	4,0%	4,0%	2,0%	6,0%	4,0%	20,0%
entre 25 et 45 ans	0,0%	20,0%	4,0%	4,0%	10,0%	38,0%
entre 45 et 65 ans	4,0%	16,0%	6,0%	0,0%	4,0%	30,0%
+ de 65 ans	4,0%	2,0%	4,0%	0,0%	0,0%	10,0%
<b>TOTAL</b>	<b>12,0%</b>	<b>44,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>18,0%</b>	

La différence entre les classes d'âge n'est pas très importante. Il semble cependant que les personnes de plus de 65 ans aient une connaissance importante et précise de leur territoire. Les 25/ 45 ans ne citent pas de rivière, parlent du Pilat mais sans être plus précis.

La connaissance a-t-elle un lien avec les pratiques ?

provenance de l'eau	cite précisément les rivières	cite le Pilat	TOTAL
<b>Motif présence</b>			
pêche	2,0%	12,0%	14,0%
promenade	8,0%	12,0%	20,0%
footing	0,0%	8,0%	8,0%
baignade	0,0%	6,0%	6,0%
autre	4,0%	12,0%	16,0%
<b>TOTAL</b>	-	-	

Les promeneurs connaissent le mieux leur territoire. En revanche nous pouvons constater que les personnes présentes pour la baignade ainsi que les pêcheurs ne connaissent pas le(s) nom(s) des rivières source pour ces plans d'eau où elles apprécient de se baigner. Ces personnes ont-elles les connaissances du cycle de l'eau sans pour autant le rapporter à leur territoire ou à l'espace de leur pratique ?

## Impressions sur l'eau du barrage

impression sur les qualités de l'eau	Nb. cit.	Fréq.
bonne	15	30,0%
moyenne	32	64,0%
mauvaise	3	6,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Justifier réponse	Nb. cit.	Fréq.
Couleur/transparence	31	62,0%
déchets	13	26,0%
Ne sait pas	3	6,0%
il y a de la pêche	4	8,0%
autre	6	12,0%
vidange	2	4,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	

*Résultat supérieur à 50 car plusieurs réponses possibles*

Eau et pollution	Nb. cit.	Fréq.
oui	7	14,0%
non	22	44,0%
un peu	18	36,0%
ne sait pas	3	6,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Justifier votre réponse	Nb. cit.	Fréq.
Déchets (incivilité)	16	32,0%
Usines	10	20,0%
Tout est pollué	7	14,0%
Ne sait pas	10	20,0%
c'est dans la montagne donc pas beaucoup de chose pour polluer	10	20,0%
autres	6	12,0%
pêche	4	8,0%
vidange	5	10,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	

*Résultat supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles.*

**44%** des personnes ne pensent **pas** que cette **eau soit polluée**, ce qui est important. Les personnes qui pensent que l'eau est polluée justifient leur réponse par la forte présence de déchets avec des phrases comme : « *Les gens ils laissent tout trainer, ils ne ramassent pas leurs papiers et leurs bouteilles, donc oui je pense que c'est pollué* ».

36% ne se prononcent pas réellement en utilisant « un peu ».



L'eau n'est pas polluée car il n'y a pas d'usine dans les alentours : 20% des personnes tiennent ce raisonnement.

À aucun moment **la pollution agricole n'a été signalée.**

La question est donc de savoir pourquoi personne ne parle de cette pollution ? Les habitants de la ville de Rive-de-Gier sont-ils informés de cette problématique ?

Nous avons lors de notre travail de terrain, fait des recherches sur cette question aux archives de la mairie de Rive-de-Gier. Nous avons dépouillé les bulletins municipaux de 1994 à 2008 et avons constaté la présence d'informations sur la question de l'eau en général, et notamment sur celle du prix et de l'assainissement.

Toutefois en 14 ans un seul article a été consacré à cette question de la pollution agricole du Couzon. Dès lors, il est assez logique que cette source de pollution ne ressorte pas dans nos enquêtes, ce d'autant plus que le barrage du Dorlay n'est pas concerné par cette cause d'altération de son réservoir (cf : annexe 3).

Existe-t-il un lien entre l'avis relatif à la qualité et l'âge ?

	Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
<b>Impression sur les qualités de l'eau</b>							
bonne		0,0%	4,0%	10,0%	12,0%	4,0%	30,0%
moyenne		2,0%	12,0%	28,0%	16,0%	6,0%	64,0%
mauvaise		0,0%	4,0%	0,0%	2,0%	0,0%	6,0%
<b>TOTAL</b>		<b>2,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>38,0%</b>	<b>30,0%</b>	<b>10,0%</b>	

Seuls les 15/ 25 ans pensent que l'eau est de mauvaise qualité. 64% des personnes pensent qu'elle est de moyenne qualité, dont 28% pour les 25/ 45 ans.

	Age	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
<b>Eau et pollution</b>						
oui		6,0%	2,0%	6,0%	0,0%	14,0%
non		10,0%	14,0%	16,0%	4,0%	44,0%
<b>TOTAL</b>		<b>16,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>22,0%</b>	<b>4,0%</b>	

*Résultat inférieur à 100% car nous n'avons pas conservé les réponses « un peu ».*

**44%** des personnes pensent que l'eau n'est **pas polluée**. Ce sont les 45/65 ans qui émettent en plus grand nombre cet avis.

Justifier votre réponse	Déchets (incivilité)	Usines	Tout est pollué	Ne sait pas	c'est dans la montagne donc pas beaucoup de chose pour polluer	autres	pêche	vidange	TOTAL
<b>Eau et pollution</b>									
oui	12,0%	0,0%	6,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	-
non	0,0%	18,0%	0,0%	12,0%	18,0%	6,0%	8,0%	4,0%	-
<b>TOTAL</b>	<b>12,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>6,0%</b>	

La principale cause de pollution citée est : **une forte présence de déchets, ainsi que la réponse « Tout est pollué ».**

Pour les personnes qui au contraire pensent que cette eau n'est pas polluée, **l'absence d'usines** dans les alentours, mais également la situation du site en pleine nature ainsi que le fait que la **montagne n'est pas polluée**, sont les explications avancées.

Ces réponses types ont elles un lien avec l'âge ?

	Age	- 15 ans	entre 15 et 25 ans	entre 25 et 45 ans	entre 45 et 65 ans	+ de 65 ans	TOTAL
<b>Justifier réponse</b>							
Couleur/transparence		0,0%	12,0%	26,0%	20,0%	4,0%	<b>62,0%</b>
déchets		2,0%	4,0%	8,0%	10,0%	2,0%	<b>26,0%</b>
Ne sait pas		0,0%	4,0%	2,0%	0,0%	0,0%	<b>6,0%</b>
il y a de la pêche		0,0%	0,0%	2,0%	4,0%	2,0%	<b>8,0%</b>
autre		0,0%	2,0%	6,0%	2,0%	2,0%	<b>12,0%</b>
vidange		0,0%	2,0%	2,0%	0,0%	0,0%	<b>4,0%</b>
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	-	

**26% des 25/45 ans** justifient leur réponse en se basant sur la **couleur/la transparence**, mais nous pouvons constater que c'est le seul mode de détermination de la qualité qui se rencontre dans toutes les classes d'âge. Nous retrouvons ici des constats tirés sur d'autres terrains (Yzeron) et pour d'autres objets (micro polluants) au cours des travaux réalisés dans le cadre de l'OSF. Le Gier ne diffère donc pas sur ce point là.

L'avis sur la qualité de l'eau est-il lié à la pratique ?

Motif présence	pêche	promenade	footing	baignade	autre	TOTAL
<b>Eau et pollution</b>						
oui	2,0%	8,0%	2,0%	0,0%	6,0%	-
non	10,0%	16,0%	0,0%	16,0%	8,0%	-
<b>TOTAL</b>	<b>12,0%</b>	<b>24,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>16,0%</b>	<b>14,0%</b>	

8% des personnes venant se promener pensent que l'eau est polluée. Les **baigneurs** eux, ne **pensent pas** qu'elle soit polluée, tout comme les pêcheurs.

Pour conclure, ce que nous pouvons dire pour cette partie concernant la qualité de l'eau, c'est que la majorité des personnes interrogées ne pense pas que celle-ci soit de très mauvaise qualité, mais ne pense pas non plus qu'elle soit de très bonne qualité. Nous percevons cependant **une forte distinction entre qualité et pollution**. En effet nous pouvons voir que le nombre de personnes pensant que l'eau est polluée est plus important que celui disant que l'eau est de mauvaise qualité.

Certaines personnes, sur ces questions, nous ont également parlé de la qualité de l'eau en disant qu'ils avaient toujours entendu dire que **l'eau du Pilat était de très bonne qualité** et que donc comme l'eau du barrage venait du Pilat, ils ne voyaient pas en quoi elle pourrait se « transformer ». De plus certaines personnes nous ont expliqués que s'il y avait des problèmes de pollution sur les plans d'eau, les municipalités les en informeraient.

A partir de ces résultats, nous souhaitons aborder la problématique de la **visibilité et de l'invisibilité**. L'hypothèse de départ était « *que la pollution agricole en amont mettait en lumière, rendait visible, l'eau et son cycle* ». Avec ces questionnaires nous pouvons nous rendre compte que la question de la visibilité est très présente mais pas en lien avec la pollution agricole. En effet, comme nous l'avons précisé la problématique agricole n'a jamais été abordée par les personnes rencontrées. Nous pensons donc que, bien que l'agriculture soit fortement liée à ces questions de pollutions, qu'il en soit question dans les médias, le lien avec la pollution aquatique ne se fait pas. Mais alors pourquoi et où se trouve la question de la visibilité ?

La question de la visibilité nous la retrouvons dans les réponses justificatives des personnes interrogées. Dans les raisons les plus citées, les causes de pollution, sont : les déchets, les usines et les vidanges. Ces trois éléments de réponse nous montrent que les habitants se basent sur des éléments visibles, des choses concrètes pour donner leurs réponses. **Cependant la pollution est elle toujours visible ? Ces réactions ne seraient elles pas liées à la connaissance du cycle de l'eau ?**

En effet comme nous l'avons analysé dans la partie précédente, la majorité de personnes rencontrées ont une connaissance du cycle de l'eau mais, pour la plupart, cette connaissance est partielle.

## Réglementation et barrage

activités et réglementation sur le barr	Nb. cit.	Fréq.
Oui	5	10,0%
Non	43	86,0%
ne sait pas	2	4,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Lesquelles	Nb. cit.	Fréq.
pêche	1	1,5%
baignade	42	64,6%
navigation	22	33,8%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

**90% des personnes rencontrées savent que toutes les activités ne sont pas autorisées** sur le barrage. En effet, sont interdits sur les barrages : la baignade ainsi que tout type de navigation. Cependant un accord a été passé sur le Dorlay, un club de canoë s'y entraîne. C'est le seul barrage de la vallée, ayant pour fonction l'alimentation en eau potable, où est autorisée une activité nautique.

L'interdiction la plus connue est la baignade. Et pourtant 18% des personnes rencontrées viennent sur le barrage pour se baigner.

connaissances de motifs	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	14,0%
Oui	25	50,0%
Non	18	36,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Expliquez	Nb. cit.	Fréq.
hygiène	12	35,3%
sécurité	15	44,1%
pêche	4	11,8%
autre	3	8,8%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

*Résultat supérieur à 25, car plusieurs réponses possibles.*

50% des personnes interrogées disent connaître les raisons de ces interdictions ; or elles n'apparaissent nulle part sur les sites. Les deux raisons qui reviennent le plus sont : **la sécurité (44%) et l'hygiène (35%)**.

Origine des infos	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	14,0%
panneaux informations	29	58,0%
autres pratiquants	8	16,0%
entourage	13	26,0%
visite scolaires	9	18,0%
autres	6	12,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>50</b>	

*Résultat supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles.*

**Les panneaux d'information** ont un rôle important, en tout cas au sujet de la réglementation. Nous pouvons voir que les informations ayant un lien avec **la scolarité**, quelles soient personnelles ou par les enfants, sont assez nombreuses, de **l'ordre de 1/5<sup>ème</sup>**. Nous retrouvons également **l'entourage** qui joue un rôle d'informateur pour 26% des personnes.

Existe-t-il un lien entre les activités et la connaissance du règlement ?

Lesquelles Motif présence	pêche	baignade	navigation	TOTAL
baignade	0,0%	14,0%	12,0%	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

**14%** des baigneurs, sur 18%, savent que la baignade est interdite.

La raison pour laquelle ces personnes se baignent, comme ils ont pu nous l'expliquer serait qu'ils ne connaissent pas réellement les raisons de cette interdiction.

Lien entre la connaissance de la fonction du barrage et la réglementation ?

Expliquez fonction	hygiène	sécurité	pêche	autre	TOTAL
Electricité	4,0%	4,0%	0,0%	0,0%	-
alimentation eau potable	20,0%	26,0%	2,0%	6,0%	-
stockage	4,0%	4,0%	4,0%	0,0%	-
pêche	0,0%	2,0%	2,0%	2,0%	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-

20% des personnes connaissant la fonction de ces barrages savent quelle est la raison « principale » des interdictions. Cependant 26% pensent que ces interdictions sont liées à la sécurité. Le lien ne semble donc pas être particulièrement significatif.

Pour conclure sur cette partie nous rappellerons que la moitié des personnes rencontrées connaissent la réglementation, mais que les motifs de celle-ci restent encore flous. Cependant cette incertitude n'est pas étonnante car aucune information n'est faite à ce sujet sur les sites.

### **Conclusion de l'analyse**

Nous avons donc pour ces questionnaires interrogés 50 personnes sur les barrages du Couzon et du Dorlay. Les questions étaient les mêmes pour toutes les personnes rencontrées. Nous pouvons dire que certains résultats sont réellement explicites, alors que d'autres ne mettent aucunement en lumière une idée précise.

Nous ne l'avons pas mentionné pour l'instant, mais nous sommes allés sur les sites à différentes reprises et surtout à différentes périodes de la journée. Nous pouvons dire qu'il existe des différences au niveau des publics présents en fonction du moment de la journée ainsi que de la période de semaine. Pour exemple, lorsque nous sommes allés sur les

barrages un samedi matin nuageux, les personnes rencontrées étaient principalement des pêcheurs. En revanche, le jeudi en fin d'après-midi, nous avons pu rencontrer un nombre important de personnes, qui venaient se promener, courir, se détendre après le travail, d'autres pour se baigner étant donnée la chaleur de la journée.

Nous l'avons vu à travers les résultats de ce questionnaire, mais également lors des entretiens, un des problèmes importants est celui de la communication ainsi que la transmission des informations qui pourraient permettre de tendre à un meilleur respect, car à une meilleure compréhension.

De même se pose aussi la question de l'appropriation. Comme nous avons pu le constater à partir de la question relative au cycle de l'eau, un nombre important de personnes le connaît mais n'est pas en capacité de le citer précisément et surtout de le transférer au territoire dont il est question. Pourtant on nous l'a expliqué lors des entretiens certains de ces barrages, comme notamment celui du Couzon, sont considérés comme faisant partie du patrimoine de(s) la commune(s) à qui ils appartiennent. Comment dès lors travailler à cette « territorialisation » du cycle de l'eau ? Sans doute avons nous là une piste intéressante à suivre dans une perspective de construction d'une « culture de l'eau » pour ceux qui sont essentiellement des usagers de site et des consommateurs d'eau potable.

Concernant les connaissances relatives à la fonction des barrages, nous pouvons dire que nous avons été relativement surpris du nombre de personnes la connaissant. Les personnes connaissent la fonction première de ceux-ci, sans pour autant être en capacité de citer les villes qui en bénéficieront.

Au sujet de la réglementation, la majorité des personnes connaît ce règlement et ces interdictions, le principal informateur étant le panneau sur le site. Nous retrouvons également les visites scolaires et l'entourage. La question qui est plus compliquée et qui peut expliquer certains résultats et certaines attitudes est celle des raisons de ces interdictions. En effet les deux raisons qui reviennent sont l'hygiène et la sécurité, cependant nous ne pouvons pas savoir comment et sur quoi se construit cette réponse.

Comme nous avons pu le constater lors de nos rencontres avec les différents responsables de ces ouvrages, les explications sur les raisons de ces interdictions sont diverses. La première a été celle de l'hygiène, ce qui peut paraître logique au regard du rôle de ces ouvrages. Cependant, comme nous le savons quoi qu'il arrive l'eau subit des traitements avant d'arriver dans les réseaux des villes desservies. Nous avons donc interrogé ces responsables sur la nécessité d'interdire la baignade par exemple étant donné que cette eau sera tout de même traitée.

La première réponse apportée a été que les produits utilisés étaient différents en fonction du « problème », du type de pollution, et que chaque produit avait un coût assez important.

La deuxième raison a été celle que ce sont les gérants de ces ouvrages qui sont responsables de la sécurité sur site.

Enfin le président du SIAEMVG, nous a dit qu'il savait très bien qu'il y avait un nombre important de personnes qui se baignaient dans son barrage, mais que s'ils décidaient

d'autoriser la baignade le chiffre serait encore plus important, de même que le coût car en tant que responsable il devrait embaucher des personnes pour la surveillance afin d'éviter tout accident.

Ces différentes explications n'étant pas mises en avant pour informer, et sensibiliser les personnes fréquentant les barrages, les résultats de notre questionnaire semblent dès lors logiques. En effet nous pouvons supposer que si les pratiquants de ces sites connaissaient clairement les raisons de ces interdictions, ils seraient peut-être plus enclins à les respecter.

Une meilleure communication sur cette question de l'eau ne serait-elle donc pas nécessaire afin que les sites, les ouvrages soient plus respectés ? Nous pensons qu'il serait intéressant de développer les programmes scolaires qui semblent avoir un impact important et pas seulement sur les personnes bénéficiant directement des informations. Les enfants sont accompagnés par leur parents, en discutent à la maison, la communication et l'information s'étend alors jusqu'aux foyers.

Résultats des recherches aux archives de Rive-de-Gier

